

Séance du Conseil général du 3 mai 2021

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux :
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 14 décembre 2020
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 14 décembre 2020
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 25 janvier 2021
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 25 janvier 2021
4. Informations du Bureau
5. Tarif des vacances 2021-2024
 - Introduction et rapport du Bureau
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
6. Rapport de la Commission permanente : Modification partielle des PAZ et RCCZ de la parcelle « Caserne intercommunale des pompiers »
 - Introduction par le Conseil municipal
 - Rapport de la Commission permanente
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote sur la modification partielle du PAZ-RCCZ
7. Motion :
 - 7.1 Utilisation des chèques-famille, modification du RC, article 3, alinéa B2.

CONSEIL GENERAL

8. Postulats :

- 8.1 Pour l'étude d'un vote électronique au Conseil Général
- 8.2 Pour un réseau de mobilité douce au sein de nos villages
- 8.3 Pour une protection et gestion durable de notre patrimoine arboré
- 8.4 Un « AG » culturel pour les jeunes citoyennes et citoyens, pour l'année de leur majorité
- 8.5 Horaires des élèves du cycle d'orientation des Perraires
- 8.6 Amélioration de la sécurité sur un tronçon de la rue des Dents-du-Midi

9. Interpellations:

- 9.1 Nouvelle législature : nouvelle promotion économique ?
- 9.2 Politique communale sur l'intégration
- 9.3 Transports publics : quelles mesures pour quels objectifs ?
- 9.4 Nombre de places en crèche et en nurserie
- 9.5 Déprédation dans nos lieux publics

10. Informations du Conseil Municipal

11. Questions

12. Divers

CONSEIL GENERAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Intervention de Sotillo José: Chers collègues Conseillères et Conseillers généraux, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le secrétaire Municipal, Messieurs de l'administration Mesdames, Messieurs les représentants des médias, Cher public, je vous souhaite à toutes et à tous la cordiale bienvenue et j'ouvre la séance du Conseil Général du 3 mai 2021.

Le Conseil Général a été convoqué en date du 8 avril dernier, avec une nouvelle convocation le 12 avril corrigeant des erreurs dans l'ordre du jour, mais tout cela dans le délai réglementaire. Les documents ont également été mis à votre disposition dans le délai prévu, avec des modifications de détails sur certains documents et je tiens à m'excuser quant à ces erreurs de jeunesse. Sachez d'ailleurs qu'une séance est prévue cette semaine avec l'administration, le secrétaire, le vice-président et moi-même afin de rendre plus efficient et éviter des erreurs à l'avenir. Merci pour votre compréhension.

Comme annoncé à l'ordre du jour, la séance comporte un certain nombre de points et en fonction de l'avancée dans l'ordre du jour, nous pourrions poursuivre la séance demain soir mardi 4 mai 2021, à 19 heures 30, dans cette même salle, pour la suite des travaux, comme le mentionne l'art 30 du règlement mais nous y reviendrons plus tard dans la soirée. Vous dire également, que selon l'art. 43 du règlement, chacune et chacun devrait recevoir le règlement du CG en ce début de législature, mais pour éviter de faire du gaspillage papier, celles et ceux qui souhaitent l'impression de ce règlement me le font savoir ou par mail à l'administration. Vous recevrez alors avec la prochaine convocation du plénum ledit règlement.

Merci aux intervenants, aux commissions et à l'administration pour leur travail. La séance de ce soir et l'ordre du jour proposé par le Bureau ont été publiés sur le site internet de la commune et annoncés aux médias par le secrétariat municipal. De plus, une information a été publiée sur le panneau d'affichage communal.

Je dois excuser ce soir Monsieur Damien Vannay et Madame Véronique Chervaz, Municipale.

Je cède maintenant la parole à la secrétaire du Conseil Général, M. Christophe Brendle, pour l'appel nominatif des Conseillers généraux. Je vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

Intervention de Brendle Christophe: Bonsoir. Angst Stéphane, Arlettaz Pauline, Biolzi Stéphanie, Birbaum Thomas, Brendle Christophe, Bressoud Alain, Brunetti Giovanni, Carron Eveline, Clivaz Cherryl, Cottet Loan, Dal-Molin Grégory, Delarze Madeleine, Doval Manuel, Ecoeur Magali, Fauquet Lucie, Gaillard David, Gex-Fabry Romain, Gollut Emmanuel, Gringeri Maria, Guinnard Nathalie, Jomini Jonathan, Joris Lionel, Métrailler Marie, Meyer Hervé, Morisod Carole, Morisod Florent, Nicolas Michael, Oberson Patrick, Pellegrino Elysa, Rudaz Lisa, Ruiz Noé, Schaffhauser Pascal, Sotillo José, Sprutta Emma, Tazuila Ngamiak, Tissières Isabel, Turin Michel, Udressy Philippe, Vanay Guillaume, Vannay Damien excusé, Vetter Chantal, Vieux Edgar, Vuille Côte, Zumbach Patrick, Zürcher Cédric.

Est-ce que quelqu'un n'a pas été appelé?

Merci!

2. Approbation de l'ordre du jour

Intervention de Sotillo José: Présents : 44, Absent(s) : 0, Excusés : 1

Le quorum est atteint, le conseil peut librement délibérer. Je déclare donc la séance ouverte.

L'ordre du jour comporte 12 points, vous l'avez tous reçu et il est actuellement affiché à l'écran.

CONSEIL GENERAL

J'ai reçu, par mail, ce 1er mai une résolution, vous l'avez tous sur votre pupitre. Je vous propose puisque le Bureau l'a déclarée recevable, d'introduire un point 8 bis entre les points 8 et 9 pour traiter de cette résolution.

A part cette modification, y a-t-il d'autres propositions de modification de cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est donc tacitement accepté tel que proposé.

Nous passons au point 3 approbation des procès-verbaux du 14 décembre 2020,. Je profite de remercier l'ancienne secrétaire du Conseil général, Maria-Encina Fracheboud et à notre secrétaire actuel, M. Christophe Brendle pour leur rédaction, sans oublier le travail conséquent de l'administration communale.

3. Approbation des procès-verbaux

Intervention de Sotillo José: Je prie les scrutateurs de se lever et de rejoindre le Bureau.

S'agissant du procès-verbal mot-à-mot du 14 décembre 2020, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ?

Si ce n'est pas le cas, les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot du 14 décembre 2020 sont priés de lever la main.

Des refus ? Des abstentions ? Le procès-verbal mot-à-mot du 14 décembre 2020 est donc adopté à l'unanimité.

S'agissant du procès-verbal décisionnel du 14 décembre 2020, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ?

Si ce n'est pas le cas, les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel du 14 décembre 2020 sont priés de lever la main. Des refus ? Des abstentions ? Le procès-verbal décisionnel du 14 décembre 2020 est donc adopté à l'unanimité.

S'agissant du procès-verbal mot-à-mot du 25 janvier 2021, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ?

Si ce n'est pas le cas, les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot du 25 janvier 2021 sont priés de lever la main.

Des refus ? Des abstentions ? Le procès-verbal mot-à-mot du 25 janvier 2021 est donc adopté à l'unanimité.

S'agissant du procès-verbal décisionnel du 25 janvier 2021, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ?

Si ce n'est pas le cas, les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel du 25 janvier 2021 sont priés de lever la main. Des refus ? Des abstentions ? Le procès-verbal décisionnel du 25 janvier 2021 est donc adopté à l'unanimité.

Merci aux scrutateurs qui peuvent rejoindre leur place.

Nous passons au point 4 de l'ordre du jour, les Informations du Bureau.

CONSEIL GENERAL

4. Informations du Bureau

Intervention de Sotillo José: Le bureau s'est réuni à deux reprises en date du 2 et 30 mars 2021 en prévision de la séance de ce soir. A cette occasion, nous avons pu échanger, de manière à faire plus ample connaissance, sur notre fonctionnement.

Je vous informe que le Bureau a agendé les dates des pléniums pour 2021 qui seront de 4 avec ce soir : 3.05.2021- 14.06.2021- 27.09.2021-20.12.2021. Vos chefs de groupe pourront vous informer des dates du dernier dépôt des interventions soit 8 jours avant la séance du bureau qui se réunit 5 semaines avant la séance du Conseil général, soit ce soir minuit pour celle du 14 juin, par exemple... les dates sont parfois un peu cocaces ! Du coup je prolonge le délai du dépôt des interventions pour le 14 juin à demain mardi 4 mai minuit.

De plus, vu l'évolution de la pandémie actuelle et des mesures à prendre, le Bureau a décidé de repousser les prises de vues des photos individuelles et de groupes des conseillères et conseillers généraux à la séance du 14 juin, à laquelle vous serez convoqués au moins une heure avant, en espérant que les mesures seront allégées, d'ici là, afin de les publier sur le site internet de la commune.

Le bureau a également mandaté la Commission de l'Aménagement du Territoire et Agglomération d'établir un rapport sur la Modification partielle des PAZ et RCCZ de la parcelle « Caserne intercommunale des pompiers ».

De plus, après une proposition de votre serviteur, et en ayant débattu, le Bureau vous propose aussi ce soir, en accord avec tous les partis, un postulat pour une étude sur le vote électronique.

Finalement, d'entente avec le Conseil municipal, il a arrêté l'ordre du jour de ce soir et a jugé recevable toutes les interventions qui y sont présentes.

Je passe au point 5.

5. Tarif des vacances 2021-2024

Intervention de Sotillo José: Tarif des vacances 2021-2024.

Conformément à l'art. 41 al. 1 de notre règlement, il nous appartient d'adopter en début de législature le tarif des vacances pour toute la législature. Celui-ci figure en annexe du règlement.

Le bureau vous a adressé un bref rapport, duquel il ressort qu'à l'unanimité nous vous proposons d'approuver le tarif existant, inchangé.

Après l'entrée en matière, nous allons passer en revue ce tarif point par point et vous pourrez alors proposer des amendements au besoin. J'ouvre donc la discussion sur l'entrée en matière et passe la parole à l'assemblée.

Intervention de Doval Manuel: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, Monsieur le Président du Conseil général, chères et chers collègues, bonsoirs. Manu Doval pour le groupe PLR.

Le problème du rapporteur et de la prise du PV de commission n'est pas réglé. En effet s'il y a un rapporteur et une autre personne pour la prise du PV, il faut définir le tarif de chacun étant donné que le tarif actuel du rapporteur comprend les deux tâches. Pour rappel le PLR était opposé à créer l'opportunité de faire appel à un secrétaire externe de commission. Pour nous, cela participait à une déresponsabilisation des élus pour leur fonction. Il faut également assumer les tâches un peu plus pénibles. Nous avons également

CONSEIL GENERAL

annoncé en décembre qu'il fallait prévoir une rémunération pour ce poste de secrétaire externe, voir envisager une diminution des indemnités pour tous les membres de la commission. Dès lors nous souhaitons rajouter une précision au rapport de commission à ce sujet. Nous proposons de stipuler clairement au point 3 du tarif des vacations : Si le rapporteur effectue les deux tâches il est payé 30.-/h et si une personne externe est mandatée pour une prise de PV de commission elle est également payée 30.-/h. Nous espérons tout de même ne jamais devoir faire appel à une personne externe. De plus, dans le rapport au dernier paragraphe du point 3, il est mentionné que les tarifs des vacations ont été remaniés en 2017. Ce n'est pas le cas, ils datent de 2013 et ont été validés tel quel en 2017.

Je vous remercie.

Intervention de Sotillo José: Merci. D'autres interventions? Nous passons donc à la discussion de détail.

1. Séances plénières et de commissions / mandats particuliers

Fr. 80.- par séance + Fr. 30.- de l'heure dès la 3ème heure (arrondi au 1/4 heure).

Y a-t-il des propositions d'amendement ?

2. Séances du Bureau

Fr. 40.- la séance

Y a-t-il des propositions d'amendement ?

3. Travaux des rapporteurs/travaux sur délégation/ travaux pour la prise de PV pour une personne externe

Fr. 30.- de l'heure (arrondi au 1/4 heure)

Je demande aux scrutateurs et scrutatrices de se lever.

Conseillers et conseillères généraux, est-ce que vous acceptez cette modification, point 3 sur les travaux des rapporteurs, travaux sur délégation, travaux pour la prise de PV par une personne externe?

La modification est donc acceptée (42 pour, 1 refus, 0 abstention).

4. Indemnités de fonctions

Président = Fr. 2000.-/an, Vice-président = Fr. 300.- / an, Secrétaire = Fr. 2000.-/an, Chef de groupe = Fr. 500.- / an. Y a-t-il des propositions d'amendement?

Présidents de commissions : COGEST = 800.-/an, Commission permanente = 300.- / an. Y a-t-il des propositions d'amendement?

Frais et débours: selon facture et règlements municipaux. Y a-t-il des propositions d'amendement?

Merci aux scrutatrices et aux scrutateurs de se lever.

Vote final

Les conseillers généraux qui approuvent le tarif des vacations 2021-2024 ?

Les conseillers généraux qui refusent le tarif des vacations 2021-2024 ? Des abstentions ?

Le tarif des vacations 2021-2024 est adopté à l'unanimité.

Nous passons maintenant au point 6: Rapport de la Commission permanente : Modification partielle des PAZ et RCCZ de la parcelle « Caserne intercommunale des pompiers.

CONSEIL GENERAL

6. Rapport de la Commission permanente : Modification partielle des PAZ et RCCZ de la parcelle « Caserne intercommunale des pompiers »

Intervention de Sotillo José: Conformément à la loi sur les communes et selon notre Règlement, il appartient au Conseil Général d'approuver la modification partielle proposée.

Je vous propose de procéder comme suit :

- 1) Présentation du projet par le Conseil Municipal
- 2) Rapport de la commission permanente
- 3) Entrée en matière
- 4) Discussion de détail
- 5) Vote final sur la modification partielle du PAZ et du RCCZ de Collombey-Muraz pour le secteur de l'Épine
- 6) Vote final l'avenant au RCCZ, art 84

S'il n'y a pas de remarques sur cette manière de procéder, je passe la parole au Conseil municipal pour la présentation du projet.

Intervention de Turin Alexis: Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et messieurs les conseillers généraux, mesdames et messieurs, la presse et le public, chères et chers collègues. Alors nous allons examiner une modification partielle du règlement des constructions qui concerne 2 objets. Le premier objet c'est l'affectation de la parcelle no 1'072 et le deuxième objet c'est la mise à jour l'article 84. Au niveau du premier objet: l'affectation de la parcelle no 1'072, c'est la parcelle sur laquelle est construite la caserne intercommunale. C'est un aspect formel, euh, où il faut enfaite changer la zone de cette parcelle pour la passer de zones mixtes A artisanales et industrielles à la zone construction et installations publics D. C'est vrai que ça n'était évident au niveau juridique comme vous l'avez pu le voir l'ait pu voir dans la prise de position de la Commission cantonale des constructions qui dit que ce n'est pas sûr vraiment obligatoire de changer des zones pour ce cette affectation.

Le deuxième point c'est la mise à jour de l'article 84 qui concerne les zones de danger naturel, vous avez pu voir que notre future caserne se trouve dans une zone de danger, mais pas de panique il s'agit de la zone de danger d'inondation du Rhône et juste pour vous expliquer comment ça se passe quand une parcelle est dans une zone de danger, il y a un formulaire spécifique à remplir sachant que suivant où on se trouve dans la zone eh bien on peut avoir un danger faible, moyen, ou élevé. Par exemple pour la construction de la caserne qui se trouve dans un danger faible, il y a des mesures qui ont dû être prises pour la construction de cette caserne. On ne devait pas avoir d'ouverture et de saut de loup au niveau ou en dessous du terrain. Autre exemple: le chauffage, il devait être soit dans des locaux étanches, soit surélevé. On a pris l'option de surélever ce chauffage. Autre exemple: au niveau des installations électriques aussi il fallait que ce soit cela soit dans des locaux étanches, soit surélevé. On a pris l'option de mettre dans des locaux surélevés. Alors vous avez vu que l'article 84 on vous propose de le modifier en ajoutant une annexe qui comporte plusieurs pages et dont le titre est prescriptions fixant les restrictions au droit de la propriété et les exigences en matière de construction dans les zones de danger naturel.

C'est pour la plupart une reprise de dispositions qui se trouvent dans d'autres lois.

Il faut rappeler ici que nous sommes en pleine révision totale du règlement des constructions et pis nous aurons l'occasion de revenir notamment, sur cet article.

Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions, merci pour votre attention.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci. Je passe maintenant la parole au rapporteur de la Commission permanente.

Intervention de Chantal Vetter: Chantal Vetter pour les Verts. Mesdames et Messieurs. En tant que rapporteur de Commission je vais vous faire le résumé. La Commission comprend 9 membres, elle a été mandatée sur décision du Bureau le 17 février 2021 suite à un message du Conseil municipal le 26 octobre 2020 pour l'étude de ce dossier. Le président de la Commission a reçu les documents le 31 mars 2021 et nous avons eu la réunion le 6 avril 2021 à la salle des Combles. En première partie de séance, M. Alexis Turin et M. Jean-Luc Planchamp, membres de la Municipalité, ont présenté le projet et répondu aux questions de la Commission. En deuxième partie, on a délibéré, discuter du projet et procéder au vote final.

Je pense que le projet a déjà été discuté, je ne vais pas revenir sur cette partie. Mais, il y a eu plusieurs questions concernant les liaisons de notre mobilité douce qui sont en réflexion. Il y a eu des questions sur les zones de danger homologués, vous trouverez toutes les réponses de la Municipalité dans le rapport de Commission, il y a également eu des questions sur le futur de l'ancienne caserne à Collombey-Muraz.

La Commission a voté ainsi sur deux objets, donc l'affectation de la parcelle numéro 1'072 en zones de constructions et installations publiques D.

Cette modification partielle du PAZ et du RCCZ pour le secteur de l'épine est acceptée à l'unanimité de la Commission aménagement du territoire et Agglomération avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention, a précisé que le président de Commission ne vote pas. Le deuxième objet de vote était la validation de la mise à jour de l'article 84 du RCCZ consacrée aux zones de dangers naturels et l'ajout de l'annexe 5 intitulé : prescriptions fixant les restrictions au droit de propriété et les exigences en matière de construction dans les zones de dangers naturels. L'avenant est aussi accepté par votation avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention. Suite à ça la Commission aménagement du territoire et agglomération soutient le projet de modification partielle et recommande à ses collègues du Conseil général d'accepter cette modification.

Merci beaucoup.

Intervention de Sotillo José: Merci Mme Vetter. Nous passons maintenant à l'entrée en matière. Je passe la parole à l'assemblée, M. Doval.

Intervention de Doval Manu: Merci M. le Président.

Le groupe PLR est favorable à ce changement de zone, nous sommes également convaincus qu'une collaboration avec Monthey est un réel avantage pour les habitants des deux communes.

Cependant, sachant que le projet est en route depuis fin 2018 début 2019, nous sommes surpris par le fait de voter aujourd'hui ce changement de zone. Nous aurions pu et dû nous y prendre plus en avance et ne pas attendre mai 2021 pour voter.

Nous ne sommes jamais à l'abri d'une surprise, c'est pourquoi je souhaite croire que lors des prochains dossiers de ce style le conseil général ne soit mis devant le fait accompli la veille de l'inauguration.

Le PLR soutient ce changement de zone et demande une seule lecture pour l'adopter.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Doval. J'ai retenu la demande d'une seule lecture. Y a-t-il d'autres prises de parole ? M. Romain Gex-Fabry.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour l'UDC, bonsoir tout le monde. Le groupe UDC accepte l'entrée en matière. Je ne prendrai d'ailleurs qu'une seule fois la parole sur ce point puisque nous n'avons aucune raison de nous opposer à ce changement de zone qui est nécessaire et bénéfique à la situation actuelle pour l'implantation de la futur caserne des pompiers ou l'actuelle caserne des pompiers.

Si une remarque devait être formulée sur ce dossier se serait la suivante: pour les projets futurs, merci de nous de faire tout de même les choses dans le bon ordre pour que le citoyen lambda de notre commune n'ait pas se demander pourquoi nous votons ce soir sur un changement de zone quelques jours seulement avant l'inauguration de notre caserne.

Vous l'aurez compris, le groupe UDC accepte bien évidemment la modification partielle du PAZ RCCZ de la parcelle dont il est question ce soir.

Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Gex-Fabry. Y'a-t 'il d'autre prise de parole ? Mme Morisod.

Intervention de Morisod Carole: Bonsoir à toutes et tous, Carole Morisod pour Les Verts.

Nous acceptons l'entrée en matière même s'il est très surprenant de se prononcer sur un changement de zone après la construction d'un tel bâtiment.

Nous acceptons cette entrée en matière et nous vous proposons d'accepter le changement d'affectation.

Intervention de Sotillo José: Merci Mme Morisod. Y-a-t 'il d'autre prise de parole? Mme Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Le groupe PDC accepte à l'unanimité la modification du plan d'affectation des zones (PAZ) ainsi que la modification du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ).

Suite au résultat du vote, le groupe PDC demande que la modification du règlement passe en une seule lecture.

Intervention de Sotillo José: Merci Mme Métrailler. Une autre prise de parole ? L'entrée en matière n'est pas combattue. Elle est donc acceptée tacitement.

Nous passons donc maintenant à la discussion de détail. Est-ce que le Conseil municipal veut prendre la parole ? Bien nous passons donc au vote final, soit :

- 1er point : La modification partielle du PAZ et du RCCZ de Collombey-Muraz pour le secteur de l'Épine.

Les conseillers/conseillères généraux qui approuvent cette modification ?

Les conseillers/conseillères généraux qui refusent cette modification ?

Abstentions ?

La modification partielle du PAZ et du RCCZ de Collombey-Muraz pour le secteur de l'Épine est adoptée à l'unanimité.

- 2e point : Ce qui entraîne également la modification du règlement art.84, soit l'avenant au RCCZ

Les conseillers/conseillères généraux qui approuvent cette modification ?

Les conseillers/conseillères généraux qui refusent cette modification ? Des abstentions ?

L'avenant au RCCZ est adopté à l'unanimité.

CONSEIL GENERAL

Merci de reprendre vos places.

Donc, comme j'ai une demande de lecture unique, art. 28.2 nous allons passer au vote sur la lecture unique. Les conseillers généraux qui souhaitent que ce règlement soit adopté en lecture unique se manifestent par main levée. Merci.

o Ceux qui refusent, qui veulent 2 lectures ?

o Des abstentions ?

Donc à l'unanimité cet article 84 du règlement RCCZ est approuvé en lecture unique. Merci aux scrutateurs.

Je passe la parole à M. Turin.

Intervention de Turin Alexis: Merci M. le Président, Alexis Turin. Je vous remercie pour ce score soviétique et puis pour nous excuser par rapport à cet opposition et cet objet de l'ordre du jour qui est venu un peu tard. On était tellement occupé à se battre contre le Canton pour avoir ce terrain.

Merci encore pour votre confiance et bonne suite de séance.

7. Motion

Intervention de Sotillo José: Merci M. Alexis Turin. Nous passons au point 7 de l'ordre du jour concernant une motion.

Je vous donne la procédure concernant les motions en général:

1. Je passe la parole au premier signataire pour le développement de la Motion.
2. La discussion générale est ouverte.
3. Combattez- vous ou pas la motion.
4. Si la motion n'est pas combattue lors de la discussion générale par un membre du Conseil général ou par le Conseil municipal, la motion est acceptée tacitement.
5. Si la motion est combattue, je clos la discussion et peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le Conseil municipal avant le vote. Motion du Parti socialiste, par Monsieur Cheryl Clivaz : Utilisation des chèques-famille, modification du RC, article 3, alinéa B2. Je passe la parole à son premier signataire (Monsieur Cheryl Clivaz).

7.1 Utilisation des chèques-famille, modification du RC, article 3, alinéa B2

Intervention de Clivaz Cheryl: M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, M. le Président du Conseil général, chères et chers collègues. Ce soir, nous avons à nous prononcer une modification du règlement de l'utilisation des chèques-famille à l'art.3 al. b2 qui prévoit que les chèques-famille sont distribués à notre jeunesse jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Ce qui vous est proposé ce soir, c'est de modifier cet article et puis proposer le prolongement jusqu'à l'âge de 18 ans, jusqu'à l'âge de la majorité civique.

Pourquoi ? Si 16 ans correspond à un changement dans la vie, 18 ans aussi. cela veut dire aussi qu'un enfant jusqu'à ses 18 ans il est mineur, il vit chez ses parents. Ses parents ont l'obligation d'entretien, c'est

CONSEIL GENERAL

pour cette raison que dans mon optique eh bien il est d'une nécessité de prolonger jusqu'à 18 ans les chèques-famille.

Maintenant aussi, la formation elle continue au-delà de la période scolaire du cycle. Vous allez me dire oui, mais la formation ne s'arrête pas à 18 ans, effectivement moi j'ai 58 ans et mon employeur va changer de système informatique, je dois donc me former, il faut tout réapprendre. tout le monde dans cette salle doit se former tout au long de sa vie alors ce n'est pas par rapport à une idée de formation.

Maintenant, le principe du chèque-famille est basé sur le principe un bénéficiaire et un chèque, ce n'est pas lié à la formation, est-ce que je suis apprenti, est-ce que je suis étudiant, est-ce que je gagne ma vie comme apprenti, est-ce que je gagne ma vie comme étudiant, etc. Non c'est le principe d'un bénéficiaire et puis un chèque comme pour l'allocation formation, comme les railchecks pour nos apprentis/étudiants qui bénéficient de ce système.

Maintenant, moi aussi je me suis intéressé dans l'article c'est marqué à l'âge de la fin de la scolarité obligatoire, donc je me suis inquiété de cette chose et j'ai posé la question à la Commune qu'est ce que cela signifiait parce qu'il y a des élèves qui finissent à 15 ans et d'autres à 16 ans suivant l'âge auquel il commence l'école. Donc par rapport aux élèves qui finissent à 16 ans je me suis dit: est-ce qu'il y en a qui bénéficie une année de plus aux chèques-famille ? la réponse de la Commune est qu'ils prennent une date qui est le 1er octobre pour tout le monde. par contre ce qu'il se passe c'est qu'il y a des redoublants, alors comment est traité du point de vue de la Commune ces étudiants là? la Commune a admis à déroger, à faire une entorse au règlement comme quoi si les parents font la demande le chèque-famille est versé.

Dans la dernière statistique on a 1.7% de taux d'échec, ce qui signifie qu'on a un peu près 1'700 bénéficiaires qui pourraient théoriquement bénéficier des chèques-familles. Si je vous cause de cela c'est parce que j'ai demandé les statistiques à la Commune. les élèves de 17 et 18 ans sont entre 100 et 120 par année, donc ça veut dire qu'on pourrait augmenter le budget de 20'000 à 25'000 francs, vu qu'on a un taux de 90% sur les chèques-famille dans les magasins et le reste dans la culture. Cela voudrait dire qu'on aurait un budget qui pourrait être augmenté entre 15 et 18'000 francs si on respecte ces proportionnalités.

Maintenant aussi, le chèque-famille pour les jeunes de 17-18 ans peut être intéressant pour l'AG culturel. les jeunes pourraient très bien demandé, si la Commune l'accepte eh bien de vouloir s'inscrire auprès de la Commune et la Commune en ferait la demande ce qui coûterait 50 francs, ce qui est la valeur des chèques-famille.

Juste une autre chose qu'il faut avoir à l'esprit c'est que pendant toutes ces années, j'ai pris les chiffres des décomptes 2019 eh bien on avait en 2010, 1532 jeunes entre 0 et 16 ans et en 2019->1846 jeunes.

Intervention de Sotillo José: Joli développement. J'ouvre maintenant la discussion générale. M. le Président du Conseil municipal, M. Olivier Turin.

Intervention de Turin Olivier: Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs. Je vais vous donner l'avis de la Municipalité en ce qui concerne cette motion concernant la prolongation des chèques-famille jusqu'à la majorité civique. Le Conseil municipal combat ce postulat, il préfère conserver cette pratique actuelle en restant focaliser sur la scolarité obligatoire et ne pas étendre les chèques-famille jusqu'à la majorité civique.

Les raisons relèvent d'une part de la diversité des situations, certains jeunes optant pour les études d'autres pour une formation duale rémunérée. D'autre part les allocations familiales augmentent dès l'âge de 15 ans. Le Conseil municipal souhaite pérenniser cette prestation sans pour autant augmenter le budget prévu à cet effet. Je vous remercie.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci M. Olivier Turin. Y'a-t-il d'autre prise de parole ? Mme Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le PDC. Le groupe PDC soutient cette motion pour les raisons suivantes:

Aujourd'hui, quasiment la totalité des jeunes âgés entre 16 et 18 ans sont en formation.

Les étudiants comme les apprentis n'ont pas des revenus leur permettant de s'autofinancer et sont donc toujours à la charge de leurs parents. C'est d'ailleurs souvent la tranche d'âge qui pèse le plus dans le budget des familles.

Nous estimons également que c'est un moyen indirect d'aider les sociétés locales qui souffrent beaucoup des conséquences de la crise sanitaire et que cela permettrait peut-être de motiver plus de jeunes à s'investir dans les sociétés locales de notre commune.

Nous acceptons donc cette motion.

Intervention de Sotillo José: Merci Mme Métrailler. M. Guillaume Vanay ?

Intervention de Vanay Guillaume: M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues. Le groupe UDC combat cette motion pour la simple et bonne raison que ces chèques-famille sont jusqu'à là octroyés aux enfants en bas-âge ainsi qu'aux jeunes en scolarité obligatoire et doivent le rester ainsi.

Nous tenons à rappeler ce soir que les chèques-famille sont une aide non obligatoire appréciée de toutes et tous certes, mais cela doit rester un appui/complément. Il va de notre responsabilité de fixer un cadre limite raisonnable pour aider les familles sans pour autant flamber les budgets surtout en cette période incertaine.

Si le budget communal est bon depuis quelques années, c'est justement grâce à la rigueur prise par l'ensemble du Conseil communal, de l'administration et au Conseil général. Chacun y a mis du sien lors des 2 dernières législatures et nous connaissons des résultats positifs aujourd'hui.

Mais attention cette période incertaine pour chacune et chacun d'entre nous l'est aussi pour le porte-monnaie communal, nous ne pouvons pas prendre de risque d'augmenter la largesse de la tranche d'âge de ces chèques-famille lorsque l'on ne sait pas vraiment de quoi demain sera fait.

Le groupe UDC vous recommande de refuser cette motion afin de ne pas donner de faux espoirs à la population. Il serait regrettable d'augmenter ce budget facultatif aujourd'hui pour le diminuer ou le supprimer dans quelques années, si nécessaires. Ce serait un mauvais signal.

Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Vanay. Y'a-t'il d'autre prise de parole ? M. Doval.

Intervention de Doval Manu: Manu Doval pour le groupe PLR. Le groupe PLR ne souhaite pas combattre cette motion. Les jeunes sont l'avenir de notre commune et c'est notre rôle de les soutenir au mieux et avec souplesse. Sachant que le budget alloué à ces check n'est jamais atteint, nous sommes majoritairement favorables à soutenir cette motion. Cependant, nous serons extrêmement attentifs au fait qu'il ne faille pas revoir le budget de ce poste à la hausse les prochaines années, car à ce moment notre soutien ne sera pas assuré. Je vous remercie.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci M. Doval.

Intervention de Morisod Florent: Florent Morisod pour les Verts.

Le groupe des verts a aussi décidé de soutenir cette motion estimant que l'avantage que peuvent en tirer les bénéficiaires est bien plus considérable que les coûts que cela représenteraient pour la Commune.

Je vous invite donc à soutenir cette motion. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Morisod. Y a-t'il encore une intervention dans l'assemblée ? Ce n'est pas le cas. La motion est donc combattue, je clos la discussion et peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le Conseil municipal avant le vote.

- Les conseillers généraux qui approuvent cette modification ?
- Les conseillers généraux qui refusent cette modification ?
- Des abstentions ?

La motion 7.1 est acceptée par 34 voix pour, 9 contre, 0 abstention.

Intervention de Cheryl Clivaz: Je me permets de rappeler au Bureau que s'agissant d'une modification d'un règlement communal il est soumis au référendum facultatif.

8. Postulats

Intervention de Sotillo José: Point 8 : Postulats. Selon le règlement, la procédure concernant les postulats. D'abord, je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat, ensuite la discussion générale est ouverte. Je vous demande alors d'annoncer si vous combattez le postulat à cette occasion. Si le postulat n'est pas combattu lors de la discussion générale, soit par un membre du Conseil général ou par la Municipalité, le postulat est accepté tacitement. 8.1 Postulat pour lequel je suis le premier signataire et signé de commun accord par tous les chefs de groupe, et à qui je demande au vice-président, M. Oberson, de lire le développement du postulat: Pour l'étude d'un vote électronique au Conseil Général.

8.1 Pour l'étude d'un vote électronique au Conseil général

Intervention de Oberson Patrick: Patrick Oberson pour le Bureau. Pour l'étude d'un vote électronique au Conseil général.

En ce début de législature, le Bureau du Conseil général se demande si l'organe législatif de notre Commune ne pourrait pas se doter d'un système de vote électronique pour ses séances plénières. Chaque membre du Bureau est d'avis qu'il faille trouver la meilleure formule ainsi afin d'alléger, si possible, le système en place concernant le fonctionnement et le déroulement des votes. Le coût d'investissement et de fonctionnement préoccupe bien évidemment le Bureau. Il va de soi qu'une étude approfondie de la question doit être menée afin que chacune et chacun puisse se faire une idée quant à la faisabilité d'un système de vote électronique conforme à notre situation avec les contraintes de protection des données que cela engendre. Son coût incluant également le temps de mise en place avant chaque séance.

CONSEIL GENERAL

Conclusion: Pour ce postulat, le Bureau demande à la Municipalité de présenter aux membres le Conseil général 2 à 3 variantes afin de prendre de rendre éventuellement ce vote électronique possible dans un avenir plus ou moins proche. Merci.

Intervention de Sotillo José: J'ouvre donc la discussion générale. Y'a-t-il des interventions dans l'assemblée ? M. Doval.

Intervention de Doval Manuel: Merci M. le Président. Manu Doval pour le PLR.

Nous ne combattons pas ce postulat. Je tiens par contre à signaler que passablement de conseillers de notre groupe de sont pas convaincus par le gain de temps ou d'argent que ce système peut apporter. Une partie de notre groupe juge que cette idée, bien que plusieurs fois soulevée, reste de l'ordre du gadget et n'apportera pas une plus-value intéressante compte tenu du faible nombre d'objets à voter par conseil général. Il y a quelques réticences et attendons de voir le résultat de l'étude.

Merci beaucoup.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Doval.

Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas.

Le Conseil municipal souhaite-t-il s'exprimer? Le postulat n'étant pas combattu, il est accepté tacitement et nous passons au point 8.2 Pour un réseau de mobilité douce au sein de nos villages, Postulat « PLR » M. Thomas Birbaum , 1er signataire, vous avez la parole.

8.2 Pour un réseau de mobilité douce au sein de nos villages

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le Groupe PLR. M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues. Donc quelques éléments, je pense vous avez tous lu mon postulat. Je ne vais pas le repasser tout en revue, mais il y a quelques arguments que je voudrais mettre en avant pour étudier ce réseau de mobilité douce au sein de nos villages et je trouve que la plus belle liste de ce postulat est sur ce terme de réseau, car je pense quand on étudie la mobilité de manière générale autour de nos villages, nous devons adopter une démarche/une approche qui soit holistique, donc on regarde l'ensemble du système d'où le terme réseau. Je pense aussi au réseau, car notamment on a vu qu'il y a différents types de mobilité qui arrivent sur notre Commune, on peut parler des VTT électriques, de la marche à pied, des promeneurs avec des chiens, des trottinettes électriques, des vélos, on a un peu tous les modes de mobilité et c'est important d'étudier cet ensemble de mobilité pour qu'on puisse par exemple, je pense notamment à la séparation des voies qui est un gros problème, c'est clair si vous avez déjà tous fait, balader sur des petits sentiers quand vous avez au même moment un vélo, un promeneur avec un chien, un piéton, une poussette qui essaient de se croiser, eh bas, ce n'est pas facile et on voit maintenant que si on veut que les personnes se déplacent pour des raisons professionnelles à vélo on ne va pas faire du 10 km/h, on sera parfois plus proche du 20-30 km/h avec un VTT électrique c'est un peu rapide, mais c'est en tout cas une réalité, donc nous devons prendre en compte ses nouveaux modes de mobilité et adapter nos infrastructures à ces modes là.

Je pense aussi qu'étudier un réseau c'est aussi penser à développer des nouvelles liaisons, pas forcément des liaisons on va dire plate, mais peut-être, je ne sais pas, un passage sous terrain, liaison aérienne, que sais-je. C'est en fait l'idée de ne pas se limiter et d'étudier le réseau dans son ensemble.

CONSEIL GENERAL

Un autre argument est que pour le Groupe PLR c'est important d'éviter de faire des îlots, c'est-à-dire d'éviter de faire simplement un tracé qui va d'un point A à un point B et après on revient par exemple sur la route principale qui est à 50 km/h, donc faire un tracés pour une voie cyclable par exemple et que le tracés fini sur une route cantonale et la fin fini également sur une route cantonale, je ne crois pas que c'est une plus-value. Donc étudier un réseau c'est permettre de faire une carte avec de multiples embranchements où on peut circuler à mobilité douce sur l'ensemble de nos cinq villages, sur l'ensemble du territoire communal. Voilà, c'est aussi l'aspect que je vois sur le réseau, pas seulement faire des boucles les unes à côté des autres.

Enfin, moi je pense à un dernier argument qui est aussi important, c'est la communication. C'est clair que si on développe un tel réseau, bah, il faut le faire savoir peut-être sous le format d'un plan, un tout-ménage ou communiquer de manière plus intensive: organiser des journées découvertes par exemple dans le cadre de la fugue chablaisienne mettre en avant ces tracés, faire je ne sais pas un concours ou bien une chasse aux oeufs quand c'est Pâques ou bien des choses comme ça. C'est encore un aspect de la communication et j'en parle aussi dans le postulat, je pense que c'est aussi un plus de le mettre en avant.

Et enfin aussi, le côté que je n'ai pas abordé dans le postulat, mais je pense que ce dernier mérite aussi d'être étudié c'est un réseau qui puisse faire la jonction avec ce que nous pouvons trouver sur la ville de Monthey, car vous savez que chaque Commune est compétente sur son territoire, donc on peut faire des liaisons comme ça en collaboration avec Monthey.

En tout cas pour le PLR, je pense que lorsque nous parlons de mobilité douce il ne faut pas voir, en tout cas ce n'est pas la vision du PLR, qu'on est sur un conflit voiture ou transport individuel motorisé VS mobilité douce. Le PLR voit vraiment une complémentarité entre ces différents modes de transports, c'est aussi ces nouveaux termes qu'on appelle intermodalité où on change au fur à mesure de nos déplacements de moyens de transports, donc il ne faut pas se dire qu'on va bannir la voiture dans les centres villes, ce n'est pas du tout notre avis.

Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Birbaum. Je donne la parole au Conseil municipal.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour le Conseil municipal.

Le Conseil municipal combat ce postulat, non pas qu'il considère cette étude comme illégitime, mais simplement qu'il le considère comme sans objet car cette étude existe déjà.

En effet, sous la forme d'un plan directeur vélo qui a été commandé au Bureau citec qui est spécialisé dans la matière.

Enfaite, c'est une demande conjointe des communes de Collombey-Muraz et Monthey, donc un plan directeur vélo pour nos 2 communes qui a été fait en prolongement d'un mandat également donné au Bureau citec pour l'établissement d'un plan directeur des circulations commun pour les 2 communes. Ce plan directeur vélo est constitué des éléments suivants:

Tout d'abord il y a une partie diagnostic -> établissement de l'état des lieux des itinéraires cyclables déjà existants, ceux à améliorer/sécuriser et à développer.

Cela a permis d'élaborer une vision directrice du réseau cyclable futur pour nos 2 communes et tout un catalogue de mesures qui sont aussi proposées pour pouvoir concrétiser cette vision directrice, catalogue de mesures qui doit être planifié pour des mesures choisies pour être établies et mises en place à court, moyen et plus long terme et également une grande partie de ces mesures dans ce catalogue sont aussi des mesures sont liées avec les mesures de mobilité de l'agglo et qui devront être réalisées en partenariat

CONSEIL GENERAL

en collaboration en coordination avec les communes de l'agglo pour ces prochaines années pour lesquelles nous pourrions avoir un cofinancement de la Confédération avec ces mesures de l'agglo qui nous permettra de développer un réseau structuré intra-communal et aussi intercommunal en particulier en direction de Monthey voire même d'Aigle pour un réseau de mobilité douce à la fois utilitaire et aussi mobilité douce de loisir.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à refuser ce postulat. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Mme Cottet-Parvex. La discussion générale est ouverte. Y a-t-il d'autres interventions ? M. Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Merci beaucoup pour ces explications. Vu les propos de la conseillère municipale, je vais retirer mon postulat et j'espère qu'on ne reste pas seulement sur du vélo, mais aussi on peut adapter avec d'autres types de mobilité douce et je pense aussi que la communication est un aspect qui est essentiel donc si on va dans ce sens cela me va tout à fait.

Intervention de Sotillo José: Le postulat 8.2 est donc retiré nous pouvons passer au point 8.3 Pour une protection et gestion durable de notre patrimoine arboré, postulat des Verts, Mme Vetter première signataire, vous avez la parole.

8.3 Pour une protection et gestion durable de notre patrimoine arboré

Intervention de Vetter Chantal: Donc, euh, en quoi consiste ce postulat pour une protection et gestion durable de notre patrimoine arboré. Il a deux buts en soi une part est de protéger les arbres existants donc les jeunes plantations, mais aussi les anciens exemplaires et d'autre part, c'est d'assurer leur renouvellement. Donc, si on a un abattage d'arbres qu'on puisse remplacer quelque part par un autre arbre.

De quel arbre est-ce qu'on parle ? On ne parle pas des arbres qui sont dans la forêt, car ceux-ci sont régis par la loi. On parle des arbres qui sont dans nos quartiers, dans nos rues autant sur le domaine public que privé. Pourquoi est-ce qu'on veut protéger ces arbres ? On voit que les arbres qui ont une certaine taille/une certaine grandeur peuvent nous fournir des services c'est ce qu'on appelle les services écosystémiques et pour cela ils ont besoin de grandir et donc l'idée du postulat est de garantir cette croissance des arbres et de leur fournir des conditions qui sont favorables pour qu'ils puissent s'épanouir. Ils ont des rôles multiples que j'ai détaillé dans le postulat, donc des rôles paysagés: ils embellissent notre Commune, ils ont un rôle écologique/biologique, ils filtrent l'air, ils filtrent l'eau, ils sont des habitats pour certaines flores ou faunes, ils ont aussi un rôle historique, culturel, social, économique. Vous voyez les rôles sont multiples.

L'idée du postulat ce n'est pas de faire une infraction supplémentaire, c'est que certains abatages sont nécessaires (préventions et des questions de servitude). L'idée derrière ce postulat est de considérer, de donner une deuxième chance à ces arbres, étudier s'il existe d'autres variantes possibles (faut-il l'abattre ? Si c'est le cas d'assurer une compensation par exemple: une nouvelle plantation ou il existe aussi des choses comme des taxes, des points de compensation qui peuvent être appliqués). Le but c'est vraiment d'assurer le renouvellement.

CONSEIL GENERAL

Comment est-ce qu'on peut faire ça ? Il y a plusieurs outils. D'une part, nous avons la possibilité d'inscrire ça dans un article du règlement communal ou alors d'y faire un règlement pour la protection des arbres. L'avantage de cet outil est que c'est assez facile à mettre en œuvre, ça permet une protection simultanée sur l'ensemble du territoire des arbres et on peut choisir ça selon un critère comme par exemple: le diamètre du tronc. Un autre outil est de faire un inventaire, l'avantage est que nous pouvons vraiment avoir un focus systématique, pour par exemple, se focaliser sur les arbres qui ont un aspect/une valeur biologique ou alors une valeur culturelle. On peut alors être assez souple pour sélectionner les objets ou alors les ensembles d'arbres qui peuvent être protégés.

L'idée ensuite est de mettre en valeur ces exemplaires.

La demande de ce postulat est une demande au Conseil municipal d'étudier cette question, proposer des mesures pour permettre la protection et la gestion de ce patrimoine arboré.

On a laissé volontairement le postulat assez ouvert. Nous vous proposons simplement certaines pistes vu que nous savons que nous ne sommes pas des experts pour décider est ce qu'il est mieux d'avoir un règlement ou un inventaire.

Nous avons déjà eu des retours de certains partis qui nous ont dit qu'ils allaient combattre le postulat s'il n'est pas restrictif au domaine public. J'aimerais quand même pousser la réflexion plus loin, dans le sens où sachant qu'un arbre d'une certaine taille apporte des services non pas seulement à son propriétaire, mais aussi à toute la collectivité est-ce que à ce moment-là on peut encore considérer que c'est une propriété privée ?

C'est à contre cœur que nous allons restreindre ce postulat au domaine public.

Intervention de Sotillo José: Merci Mme Vetter. Je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Turin Olivier: Olivier Turin pour le Conseil municipal. M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux.

Le Conseil communal a décidé de ne pas combattre votre postulat à la condition, vous l'avez déjà annoncée et anticipé notre condition est que cet inventaire ne comprenne pas les forêts du coteau et les cordons boisés de plaine, car ils sont déjà protégés, mais également de même, nous ne souhaitons pas que les arbres situés sur le domaine privé soient concernés par ce postulat.

A ce titre, forcé de constater que notre commune n'a pas le passé historique de Bex, de Saint-Léger ou de grandes villes comme Lausanne où le patrimoine arboré privé est remarquable. Dans cette mesure et si le postulat n'inclut pas les éléments précités, il semblerait si j'ai bien compris que vous acceptez que se ne soit pas dans votre postulat. Eh bien ! Nous acceptons la faisabilité d'étudier ainsi est d'insérer la sauvegarde du patrimoine arboré communal dans le prochain RCCZ avec en préambule un inventaire par le triage forestier. Pour information il était déjà prévu d'analyser les possibilités d'intégrer cette protection dans le nouveau RCCZ. Pour information enfin, la volonté du Conseil municipal, c'est plutôt d'ajouter des arbres, d'ajouter des arbres indigènes et adapté à la station lors des prochains projets, comme vous le savez, en lien notamment avec les nombreux projets que nous avons de mobilité douce, et aussi en lien avec les séquences paysagères qui sont d'ores et déjà prévues dans le prochain PAZ.

Je vous remercie.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Turin. J'ouvre la discussion générale. Y-a-t-il des prises de paroles ? M. Guillaume Vanay.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vanay Guillaume: Alors effectivement, nous avons annoncé à la base que nous combattons le postulat si la partie privée restait implantée dans le texte. Comme la transformation a été faite, nous acceptons le postulat avec cette modification. et on aimerait juste préciser une chose c'est qu'un arbre implanté sur un terrain privé reste sur le domaine privé. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Vanay. Y-a-t-il des prises de paroles ? Mme Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le PDC.

Le groupe PDC combat ce postulat pour les raisons suivantes :

Même si nous partageons la préoccupation du groupe des Verts concernant l'importance des arbres sur le territoire communal, nous estimons que ce postulat est trop large. En effet, plusieurs questions demeurent sans réponse. La conclusion du postulat demande une étude approfondie sur le patrimoine arboré de notre commune. Quels seraient le coût et la faisabilité d'une telle étude ? A quoi servirait un inventaire des arbres de notre commune ? Comment serait-il utilisé dans la pratique ? S'agit-il uniquement des arbres qui se trouvent sur le domaine public ou ce postulat concerne-t-il également les arbres appartenant à des privés ? Les forêts sont-elles aussi concernées ? Même si la 1ère signataire a précisé que ce n'était pas le cas, notre groupe s'est basé sur le postulat tel qu'il a été rédigé pour prendre position.

Pour toutes ces raisons, le groupe PDC combat ce postulat.

Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Mme Métrailler. Y-a-t-il des prises de paroles ? M. Doval.

Intervention de Doval Manuel: Manu Doval pour le groupe PLR.

Le groupe PLR ne souhaite pas combattre ce postulat pour autant que les conditions suivantes soient assurées :- Le postulat doit concerner uniquement les arbres sur le territoire public- Dans le paragraphe conclusion du postulat il est noté « Demande au Conseil municipal d'effectuer une étude sur le patrimoine arboré et de prendre des mesures pour le préserver ». Le postulat doit être modifié car il est évident qu'il n'y a pas de mesures à prendre pour l'instant mais uniquement une étude à mener.- Nous demandons donc aux postulants de restreindre la conclusion.- Si ce n'est pas le cas nous combattons le postulat.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Doval. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme Tissières.

Intervention de Tissières Isabel: Avec les restrictions qui ont été ajoutées, nous soutenons le postulat.

Intervention de Sotillo José: Merci Mme Tissières. Mme Vetter vous avez la parole.

Intervention de Vetter Chantal: Pour répondre un arbre n'est pas égal à un arbre, nous avons des arbres qui ont des qualités particulières, bien sûr un jeune arbre à besoin de temps et de place pour pousser. Quand il est jeune il aura moins de qualité, donc c'est pour ça qu'il faut le protéger pour le permettre d'être particulier. Certains arbres protègent la faune. un inventaire peut être plus bénéfique, car il permet d'identifier les arbres qui ont des particularités.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Très bien. D'autres interventions ? Le postulat est donc combattu. Nous passons au vote. Les scrutateurs, je vous remercie de vous approcher.

Intervention de Doval Manuel : On part sur quoi du coup comme conclusion ? Vu qu'il y a la suppression de son idée. Du coup, je voulais juste savoir le texte final sur lequel on devait se prononcer ?

Intervention de Sotillo José: Madame Vetter, est-ce que vous pouvez donner la modification du texte ?

Intervention de Vetter Chantal: Alors du coup, le postulat porte seulement sur les arbres qui sont sur le domaine public, j'avoue que c'est nulle part dans le postulat donc il faudrait l'ajouter quelque part. Et dans la conclusion au lieu de « prendre des mesures », on peut mettre « proposer des mesures ».

Intervention de Sotillo José: On va profiter de ce moment pour faire une petite pause de 10 minutes et on reprend à 20h56 sur cet objet. Voilà, nous reprenons la séance pour le vote du point 8.3 une modification a été faite dans la conclusion. Je relis cette conclusion « Le groupe des Verts demande au Conseil municipal de réaliser une étude approfondie sur le patrimoine arboré sur le domaine public de notre commune et de proposer des mesures pour le préserver pour les générations futures, que ce soit au moyen d'un classement ou inventaire, d'un règlement spécifique, d'un nouvel article dans le FCCZ ou autres mesures appropriées. » Est-ce que cela correspond, Madame Vetter ? Merci.

Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent ce postulat sont priés de lever la main. Merci. Celle et ceux qui refusent ce postulat ? Merci. Des abstentions ? Merci. Le postulat 8.3 Pour une protection et gestion durable de notre patrimoine arboré, est accepté par 20 voix pour, 17 contre et 6 abstentions.

Nous passons au point 8.4 Un abonnement général culturel pour les jeunes citoyennes et citoyens pour l'année de leur majorité, postulat PS Madame Lisa Rudaz première signataire, vous avez la parole.

8.4 Un AG culturel pour les jeunes citoyennes et citoyens, pour l'année de leur majorité

Intervention de Rudaz Lisa: Lisa Rudaz, parti socialiste. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux, Chers collègues.

Un AG Culturel pour les jeunes citoyennes et citoyens pour l'année de leur majorité. Donc l'AG Culturel c'est une association née de la volonté de favoriser la pratique culturelle des jeunes en Suisse par la mise en réseaux de lieux et par une offre libre et illimitée. Les concepteurs, Lorenzo Malaguerra directeur du Crochetan et Michaël Abbey Directeur du Petit Théâtre de Sion voulaient fédérer les lieux culturels valaisans autour d'un projet commun pour les jeunes en formation jusqu'à 25 ans.

L'AG culturel devient en 2012 un projet de collaboration inter-cantonal à but non lucratif et reconnu d'utilité publique. Les détenteurs de cet AG Culturel sont des jeunes de 0 à 25 ans, étudiants ou non et sans aucune limite géographique. L'idée ici est que la Commune offre l'AG Culturel aux jeunes citoyennes et citoyens pour l'année de leur majorité. Par ce cadeau qui dure 365 jours, notre souligne d'une belle manière l'importance de leur 18 ans et place sur leur chemin, avec cette offre inégalée de nouvelles perspectives et sans doute de belles découvertes. Question pratique, l'AG Culturel dure une année et donne libre accès à des milliers d'évènements, festivals, spectacles, concerts, ciné-clubs et expositions. Il est valable dans plus de 200 lieux dans les cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel, Jura et Valais. Il pourrait être acquis pour CHF 50.- par abonnement au lieu de CHF 100.- si on fait une demande directement à l'AG

CONSEIL GENERAL

Culturel. Il est nominatif et intransmissible et n'est valable qu'en relation avec une pièce d'identité. En conclusion, promouvoir la culture et prendre acte du passage à la majorité à notre jeunesse en leur faisant un cadeau utile et sans doute précieux, dans des prix totalement respectables pour notre commune, nous faisons la demande au Conseil municipal d'étudier cette proposition. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Rudaz. J'ouvre donc la discussion générale. La parole est à l'assemblée.

Intervention de Doval Manuel: Manu Doval pour le PLR.

Le groupe PLR soutient ce postulat. Comme je vous l'ai dit plus tôt dans la soirée, il est important de mettre de l'énergie dans le soutien à nos jeunes. Nous voulons aider à maintenir un contact social et culturel. La culture sous toutes ses formes a été passablement malmenée par la situation sanitaire ces 18 derniers mois. La situation de manque a fait prendre conscience à de nombreuses personnes que nous avons besoin de nous rencontrer, de discuter entre nous, de nous former et nous cultiver. La reprise prévue des activités culturelles, permise par le conseil fédéral est salubre et doit être soutenue.

Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Doval. Y a-t-il d'autres interventions ?

Le postulat n'étant pas combattu, il est accepté tacitement et nous passons au point 8.5 Horaires des élèves du cycle d'orientation des Perraires, Postulat « PS » Madame Isabel Tissières, 1ère signataire, vous avez la parole.

8.5 Horaires des élèves du cycle d'orientation des Perraires

Intervention de Tissières Isabel: Isabel Tissières, parti socialiste. Cher Président, chers membres du Conseil Municipal, chers collègues. Par ce postulat, nous demandons à ce que le conseil municipal effectue une étude des horaires des élèves du cycle d'orientation afin de déterminer si ces horaires sont adéquats, s'ils sont optimaux et si ce n'est pas le cas, si des améliorations sont possibles.

En Suisse, la scolarité obligatoire c'est-à-dire l'école primaire et l'école secondaire, est du ressort des autorités scolaires des communes. L'instruction est publique et c'est donc de la responsabilité des autorités publiques d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage aux élèves.

Je ne vais pas reprendre tous les éléments expliqués dans le postulat, mais en résumé, les principaux points soulevés concernant les horaires et les conséquences de ceux-ci peuvent se regrouper autour de trois axes : la santé, la performance scolaire et la sécurité des élèves.

En ce qui concerne la santé et la performance scolaire, tout deux étroitement liés, un nombre important d'études qui ont été menées ces dernières années, y compris dans des écoles de Suisse Romande, ont permis de démontrer comment fonctionne le rythme circadien des enfants, donc l'alternance des cycles éveil-sommeil, et également de comprendre ce que le déficit de sommeil peut entraîner comme difficultés d'apprentissage. Il ne faut pas oublier que des élèves endormis qui sont en classe à 7h30 du matin, mais qui sont encore à moitié endormis, ou des élèves qui se retrouvent avec des problèmes d'apprentissage : trouble de l'attention, diminution des capacités de mémoire, difficultés de raisonnement, troubles du comportement, etc, cela a des répercussions sur les élèves évidemment, qui ne pourront pas bénéficier de ce qu'on leur enseigne ni développer pleinement leur potentiel, mais cela a des répercussions aussi sur

CONSEIL GENERAL

les enseignants, qui doivent les gérer ensuite en classe, ainsi que plus globalement, sur la municipalité, car des enfants en échec ou qui nécessitent des mesures adaptées, cela entraîne des coûts supplémentaires. La santé et la performance scolaire des enfants ne sont donc pas uniquement une responsabilité de l'enfant ou de ses parents, mais également de l'école et des autorités publiques.

Pour finir, ces horaires ont des conséquences sur la sécurité des élèves qui doivent partir très tôt le matin souvent encore de nuit, mais également car ils se retrouvent seuls un nombre d'heures important chaque jour. Et je tiens à souligner encore que cela pose des problèmes de sécurité également pour les élèves de l'école primaire des Perraires, qui sont confrontés régulièrement à des bagarres ou autres des élèves du CO qui traînent autour de l'école.

L'objectif de ce postulat est donc de demander à la Commune d'examiner si les horaires pourraient être adaptés afin d'améliorer les différents points problématiques qui ont été soulevés ici. La crise sanitaire que nous vivons a permis de réaliser que des changements peuvent être apportés rapidement et que l'impact positif peut se voir souvent très rapidement aussi. Je prends exemple ici sur le Collège de Saint-Maurice, qui a dû décaler les horaires afin que certains élèves débutent plus tard le matin pour des raisons liées à la pandémie et qui a rapidement constaté les répercussions bénéfiques de ce changement.

Le groupe du PS, ainsi que les co-signataires de ce postulat, Marie Métrailler et moi-même, nous vous invitons donc, chers collègues, à soutenir ce postulat.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Mme Tissières. Le Conseil municipal souhaite-il s'exprimer ? J'ouvre la discussion générale. La parole est à l'assemblée. M. Guillaume Vanay.

Intervention de Vanay Guillaume: Merci M. le Président. Le groupe UDC a bien étudié le texte déposé et tient à apporter quelques petites précisions pour entrer en matière délicatement et ainsi vous informer de la situation. Effectivement, les horaires des élèves du CO sont en grande partie dictées par la disponibilité des salles de gym, celles-ci sont utilisées quasiment à 100%. Il reste donc une marge de manœuvre proche de 0 pour des modifications ou adaptations. Le fait de décaler les horaires primaire et CO dégage 8 périodes par semaine de cours de gym. Concernant cette fameuse longue pause de midi, il faut savoir qu'une heure d'étude est dispensée aux élèves qui en ont besoin. Ce qui permet de leur libérer du temps en fin de journée s'ils devaient la suivre après les cours. Ce laps de temps à midi permet à bon nombres d'élèves de Muraz, Collombey et Collombey-le-Grand d'avancer leurs devoirs pendant cette pause, pour ainsi leur libérer du temps en fin de journée, ce qui devrait être appréciable et apprécié pour effectuer diverses activités parascolaires, sportives, culturelles, etc.

Pour les élèves d'Illarsaz et du village des Neyres, ce temps leur permet simplement de rentrer chez eux et profiter d'une pause bien méritée et certainement pas excessive. A titre purement indicatif maintenant, les élèves du cycle d'orientation de Troistorrens commencent à 07h32 pas vraiment plus tard que les nôtres. Les élèves qui commencent le plus tard dans la région voire même du Canton, commencent à 8h15, et il s'agit du cycle du Haut-Lac. Et pour finir à quelle heure ? A 15h40, soit encore une minute plus tôt que nos chers ados. Ils ont néanmoins une pause plus courte à midi, je vous l'accorde. Concernant l'argumentaire des postulants, il nous vient toute une série de questionnements et de remarques. Même si, dans l'absolu, ce serait mieux de faire commencer nos adolescents plus tard. Il faudrait bien sûr déterminer alors à quelle heure ils devraient commencer les cours pour qu'il y ait une véritable amélioration ? 09h30 ? 10h00 ? Parce que je n'imagine pas que de les faire commencer à 8h15, on prétend d'avoir fondamentalement révolutionné et amélioré leur rythme circadien.

CONSEIL GENERAL

Comme il est clairement improbable de faire commencer les élèves après 8h30, ne faudrait-il pas que nos adolescents revoient plutôt leur rituel du soir. Adopter une nouvelle hygiène du sommeil en réduisant l'activation physiologique et cognitive au coucher. Par exemple, en passant moins de temps devant les écrans ce qui leur donneraient plus de temps de sommeil le soir. Respectivement, en se fixant une certaine rigueur qui serait vraiment bénéfique à leur développement. Sans mettre tout le monde dans le même panier, d'innombrables études et sondages démontrent que les ados d'aujourd'hui passent bien plus de temps qu'ils devraient les écrans, smartphones et autres. Et ce, particulièrement le soir avant de coucher. C'est cela qui diminue réellement le temps de sommeil et ce sont peut-être les écrans, ce fléau, si je peux le décrire ainsi, que chacun d'entre nous devrait se concentrer à combattre avant tout. Vous nous dites que beaucoup de parents travaillent et n'ont donc pas l'occasion d'être à la maison au retour de classe, OK. Mais la très grande majorité de ces parents qui travaillent justement, n'ont sûrement pas l'occasion non plus de commencer à 09h00 du matin leur journée. Donc, quel est vraiment l'argument de dire qu'il n'y a personne à la maison en fin de journée lorsqu'ils rentrent vers 16h00. Il n'y aurait personne non plus le matin avant le départ aux cours. Pour revenir aux salles de gym, ce qu'il faut savoir, c'est que la salle de gym de Muraz n'a pas amélioré la situation du tout au tout depuis 2014, elle a simplement permis d'octroyer le minimum requis de temps de sport à l'entier des élèves de nos écoles. Il faut savoir que nos élèves de primaires bénéficient également de la piscine comme activité sportive. Sans cela, nous n'aurions de nouveau pas assez de salles de gym pour dispenser le minimum à nos élèves.

Commencer les cours à 07h30 ne me paraît pas insurmontable à cet âge-là, je peux parler de cela par expérience. Par expérience toujours, je me permets de vous dire que nos jeunes manquent toujours plus de rigueur lorsqu'ils sont catapultés dans le monde du travail à 16 ans. Les faire commencer à 07h30 leur permet de ne pas être totalement déphasés lorsqu'ils se retrouvent en apprentissage et que leurs horaires leur demandent d'être frais et dispos à 07h00 du matin tous les jours.

Les adolescents sont des adolescents, respectivement, les élèves des élèves. Il n'empêche, qu'entre la fin de la scolarité obligatoire et le début de l'apprentissage, pour reprendre cet exemple, l'écart est de quelques semaines. Un laps de temps un peu trop court à notre sens, pour s'adapter d'un coup d'une vie d'élève dès 09h00 à celle d'apprenti dès 07h00.

Concernant ce point je citerai un dernier exemple, votre ancienne collègue de parti au Conseil général et aujourd'hui municipale Véronique Chervaz, qui disait lors de la proposition de Madame Norton en 2014 sur la modification des mêmes horaires et notamment concernant l'état léthargique des élèves en première heure. Je cite : « Effectivement, le problème de commencer à 07h24 certes, mais à 08h15, heure du début des cours dans les autres CO, les élèves sont autant endormis en première heure. Donc, je ne pense pas qu'en commençant à 08h15 le problème va être changé. Et l'avantage de commencer à 07h24, c'est que les élèves peuvent bénéficier de l'étude à 10h50 et qu'ils ont réellement terminés, du moins pour la plupart, leurs cours à 15h45. » Voilà, fin de citation.

Au niveau de la sécurité encore, il est probable que plus de parents amènent leurs enfants à l'école le matin qu'auparavant. Mais je pense que c'est plutôt un choix personnel que réellement un problème de pénombre qui est l'unique responsable de cet agissement. Il ne fait pas plus nuit le matin en 2021 qu'en 1999 lors de ma rentrée au CO de Collombey-Muraz. Et de rappeler également que pour certains ados traînants en fin de journée au skate parc ou dans d'autres lieux publics, la pénombre de fin de journée hivernale n'ai pas plus sécuritaire que la matinale. Enfin, ces horaires décalés sont réellement bénéfiques pour diminuer au maximum les contacts entre les élèves du CO et les primaires. Faire finir les adolescents plus tard en fin d'après-midi, ne les feraient que traîner encore plus longtemps. N'oubliez pas que l'hiver, la nuit vient plus rapidement. Il est vrai que certains élèves traînent et croisent sur le chemin du retour les plus jeunes. Mais alors, est-ce qu'il faudrait faire commencer les primaires avant les ados du cycle ? Je n'ose pas imaginer que vous pensiez cela. Pour clore le chapitre, j'ai mémoire que pour les grands du CO

CONSEIL GENERAL

qui se donnaient en spectacle dans les cours d'écoles à la vue des plus petits, les professeurs de primaire échangeaient volontiers les noms avec leurs collègues du CO pour dispenser des heures supplémentaires gratuites, ou tout autre châtiment dissuasif. Finalement, ce n'est pas une étude uniquement sur les horaires qu'il faudrait faire puisque celle-ci en l'état n'est pas réalisable. C'est un changement beaucoup plus global qu'il faudrait penser, un changement sociétal complet. Les choses n'évoluent pas seulement au niveau de l'école ou au niveau de l'état de fatigue des ados. Notre vie à toutes et tous a changé, nos vies respectives, familiales, professionnelles ne sont plus comme il y a 20 ou 30 ans en arrière. Faut-il instaurer un horaire continu avec cantines scolaires ? Faut-il décaler pour l'ensemble des élèves scolarisés les horaires de classe ? Je n'ai pas la réponse là, immédiatement. Bref, vous l'aurez compris, le sujet est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Pour toutes ces raisons, le groupe UDC combat ce postulat et recommande vivement chacune et chacun d'entre vous d'en faire de même. Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Vanay. Je vous rappelle pour cette législature également que l'article 25.5 du règlement convient : « Le temps de parole par intervention est limité d'environ 5 minutes. » Cette règle ne s'applique pas aux membres du Conseil municipal, aux chefs de groupes, au Président et aux rapporteurs de commissions.

Monsieur Vanay, je m'excuse mais je n'ai pas compris si vous combattiez ou pas le postulat ?

Intervention de Vanay Guillaume: J'ai parlé juste pas assez longtemps, je pense. Nous combattons le postulat.

Intervention de Sotillo José: Y a-t-il une autre intervention ? Madame Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le PDC. La majorité du groupe PDC soutient ce postulat, même si nous avons probablement tous des souvenirs différents de nos années au cycle d'orientation, le groupe PDC estime qu'une étude sur les horaires de CO pourrait être intéressante. La dernière fois que ce sujet a été abordé remonte à 2014. En 7 ans, la situation a évolué sur de nombreux aspects. A titre d'exemple, de nouvelles études scientifiques ont abouti et l'offre de transports publics de notre commune a été élargie.

Nous pensons donc que cela fait sens de réévaluer la situation dans sa globalité. Raison pour laquelle nous soutenons ce postulat.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Métrailler. Monsieur Doval ?

Intervention de Doval Manuel: Manu Doval pour le PLR. Le groupe PLR est partagé. Néanmoins, nous soutenons le postulat et partageons le but soutenu par les postulants.

Nous proposons par contre, que l'association des parents d'élèves soit consultée et associée également à l'étude de ces horaires. Voilà, merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Doval. D'autres interventions ? Non. Le postulat est donc combattu. Madame Tissières première signataire, souhaitez-vous prendre la parole ?

CONSEIL GENERAL

Intervention de Tissières Isabel: Je partage tout à fait plusieurs des arguments de M. Vannay. En effet, le temps d'écran le soir et le rituel du soir est extrêmement important pour les adolescents et devraient mettre vraiment cela en priorité. Par contre, ce n'est pas responsabilité du Conseil général ou bien de la Municipalité d'intervenir dans des foyers même si on peut faire de la psychoéducation sur le sujet à l'école. Ensuite, l'étude à midi, sauf erreur de ma part elle a lieu début pendant 1 mois ou 2 mois en début d'année scolaire.

Les salles de gym est un sujet important. Comme vous dites, on n'a pas les réponses à toutes ces questions et c'est pour cela qu'on demande cette étude. On demande qu'il y ait une évaluation du jour pour savoir s'il y a des éléments qui posent problèmes et qui pourraient être discuté par la suite.

Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Mme Tissières. Les conseillers généraux qui approuvent ce postulat 8.5 sont priés de lever la main. Les conseillers généraux qui refusent ce postulat sont priés de lever la main. Les abstentions.

Le postulat 8.5 est accepté par 27 voix pour, 14 contre, 1 abstention.

8.6 Amélioration de la sécurité sur un tronçon de la rue des Dents-du-Midi

Intervention de Sotillo José: Nous passons au point 8.6 : résolution ajoutée à l'ordre du jour. Donc la résolution PS par Isabel Tissières, qui m'a été envoyée par mail le samedi 1er mai. Selon l'Article 33 du Règlement je vais passer la parole à la première signataire pour qu'elle nous donne connaissance de sa résolution. La discussion générale est ensuite ouverte. Je précise qu'il n'y a pas besoin de combat formel, la résolution étant, dans tous les cas, soumise au vote à l'issue de la discussion générale. Merci. Mme Tissières vous avez la parole.

Intervention de Tissières Isabel: Isabel Tissières, parti socialiste. Cher Président, chers membres du Conseil Municipal, chers collègues. Vous avez tous pu prendre connaissance de cette résolution, qui demande à ce que le conseil municipal transmette au service concerné du Canton notre requête concernant une amélioration de la sécurité sur un tronçon de la rue des Dents-du-Midi.

Je ne vais pas relire ici tout le document, mais simplement résumer de quoi il est question. Cette résolution concerne la rue des Dents-du-Midi, depuis le rond-point situé à la hauteur du Garage Ecoeur-automobiles et jusqu'au rond-point situé vers le quartier de la Barme. Sur ce tronçon de route il y a plusieurs problèmes, plusieurs éléments qui sont dangereux : il y a d'abord les passages piétons et aussi les arrêts de bus qui ont été ajoutés dernièrement. Il faut tout d'abord souligner que la circulation sur cette route est particulièrement importante, déjà car c'est une route cantonale qui est beaucoup empruntée pour traverser Collombey que ce soit en direction de Monthey ou du lac, mais aussi car ces 10 dernières années il y a eu un nombre important de bâtiments qui ont été construits le long de cette route et donc par conséquent un nombre non négligeable d'automobilistes en plus qui empruntent cette route pour rentrer chez eux ou sortir de chez eux. Il y a régulièrement des accidents sur ce tronçon. Parfois de petits accrochages, mais parfois des accidents bien plus dramatiques. Les derniers en date : il y a environ un mois à la hauteur de la Barme, et il y a une quinzaine de jours au niveau du passage piéton du parking de la Charmette. Ces passages piétons sont peu visibles, en particulier lorsqu'il pleut et qu'il fait nuit. Il faut urgemment entreprendre des aménagements afin de les rendre plus sûrs. Ensuite les arrêts de bus, en particulier ceux qui se trouvent sur cette route en direction de Muraz. Le premier, beaucoup de personnes

CONSEIL GENERAL

ne connaissent même pas son existence. Il se trouve directement à la hauteur de la route, sous les arbres qui sont devant le garage Ecoeur-automobiles. Le deuxième vers la Barme se trouve certes sur un trottoir, mais à la hauteur du passage piéton, ce qui rend difficile pour l'automobiliste de savoir si les personnes attendent pour traverser ou attendent le bus. Si nous souhaitons favoriser la mobilité douce, c'est-à-dire les déplacements à pied ou en bus, il faut rendre cela sûr pour les usagers.

Pour ces différentes raisons, pour améliorer donc la sécurité de tous les usagers de cette route, nous demandons à ce que le conseil municipal transmette cette résolution au service des Routes et des Transports du Canton. Je vous remercie pour votre attention, ainsi que pour votre soutien.

Intervention de Sotillo José: Merci Mme Tissières. Je passe la parole à celles et ceux qui veulent bien s'exprimer dans l'assemblée. M. Planchamp.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp pour la Municipalité, Mesdames et Messieurs. Quelques commentaires d'abord concernant cette résolution. En préambule, je dirai que le Conseil municipal, il se doit d'être proactif et nous avons déjà pris les devants.

Aspect formel d'abord, lors de la mise en service du réseau Mobi-Chablais l'ensemble des arrêts de bus ont été soumis à la CCSR (Commission Cantonale de Signalisation Routière) pour homologation. Tous ces ensembles, ces arrêts de bus ont été soumis pour homologation. Plusieurs arrêts dont ceux de la Barme et de la Charmette dont il est question aujourd'hui et ça c'est important, ils ont été homologués comme des arrêts provisoires.

La conception prévoit que le bus s'arrête sûr la chaussée, vous l'avez remarqué à l'avant du passage piéton bloquant les voitures, ce qui sécurise les usagers du bus qui veulent traverser la route. Ce qui est une sécurité supplémentaire. Au point de vue sécuritaire justement, les passages protégés sont conformes, 50 km/h à l'intérieur des localités, je vous rappelle que avant c'était 60, visibilité de gauche et droite qui doit être de 50 mètres de chaque côté, un îlot central qui sépare les 2 voies de 3 mètres 50 et un éclairage qui est conforme parce qu'il se mesure en luxe à un mètre du sol. Donc, tous ces passages sont homologués et conforment au point de vue sécuritaire.

Maintenant, une planification quand même ces 2 arrêts sont néanmoins appelé à être optimisé ça je vous l'accorde. Celui de la Charmette il y a une optimisation de tout le secteur à l'étude actuellement, c'est-à-dire: arrêt de bus légèrement déplacé, abri de bus, traversée de route légèrement déplacée, continuité de la mobilité douce entre la rue Clos-Novex et la rue de la Charmette, modification de l'entrée/sortie de la rue de la Charmette, réorganisation de la place de stationnement et en plus encore des travaux d'infiltration/détention d'eau claire dans ce périmètre.

Une réflexion est en cours, les propositions sont à venir et une intégration d'un projet dans un budget futur pour 2023, car il y a une longue période pour la finalisation. C'est de ce passage protégé est en outre, assez peu utilisé selon les chiffres que nous disposons. Celui de la Barme, une optimisation est également à l'étude, des abris de bus des deux côtés, élargir les zones d'attente est aussi à l'étude, nécessitera de s'entendre avec les propriétaires des immeubles ARTA pour prendre un peu terrain chez eux et en échange de leur créer un accès adapté, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Autre problème, c'est aussi que le trottoir est également aux vélos, ce qui pose un problème conflit avec les zones d'attente. Bref, il y a pas mal de choses à clarifier en collaboration avec le Canton et les propriétaires d'immeubles. Une manière générale, la pose de barrières ne semble pas envisageable pourquoi? Cela crée un problème d'exploitation et de plus la position des portes de bus selon les modèles ne sont pas toujours identiques.

CONSEIL GENERAL

Une proposition de modification d'éclairage va aussi être soumise prochainement au Conseil. Nous avons demandé une offre complémentaire à la romande énergie pour renforcer l'éclairage du tronçon routier avant et après le passage.

Remarque et avis, les aménagements de ces arrêts de bus sont à la charge de la Commune, le Canton va nous renvoyer la balle. Les passages protégés seront considérés comme conformes par le Canton et le service de la mobilité ne va rien faire en plus et un feu pour piétons n'a aucune chance d'aboutir.

Les passages protégés ne doivent en aucun cas être supprimés. Un passage sous-voie semble disproportionné et difficilement réalisable et une limitation à 30 km/h est totalement illusoire puisqu'il est toléré uniquement en plein centre d'une localité comme la zone 30 qui se trouve à Vionnaz. Pour ce qui est des cyclistes aménagement ils existent et un mandat complémentaire a récemment été adjugé par le Canton pour étudier si des améliorations sur la route peuvent être envisagées sûr ce tronçon.

Pour conclure, je dirai que nous allons encore encore renforcer les contrôles de vitesse. Il y en a eu au deuxième semestre 2019: 4, en 2020: 8, les 3 premiers mois 2021: 2.

Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Planchamp. Y a-t-il d'autres interventions ? M. Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum. Je prends la parole en mon nom personnel même si je sais que certains conseillers généraux de mon groupe sont d'accord avec moi, bah simplement parce que nous n'avons pas le texte à l'avance, donc nous n'avons pas pu prendre position assez rapidement. J'ai noté quelques éléments par rapport à ce qui a été dit notamment les propos de M. Jean-Luc Planchamp que j'appuie personnellement. Il y a quelques éléments plus que je souhaiterais apporter.

Je vous ai parlé avant dans le cadre du postulat sur le réseau de mobilité douce comme quoi il ne fallait pas opposer les modes de transport. Là, j'ai l'impression, justement qu'on veut les opposer notamment avec cette zone comme un abaissement de la limitation à 30 km/h, par exemple. Bon c'est un exemple c'est clair, mais je ne trouve pas que c'est un exemple qui est pertinent on est quand même sur un axe de transit, une route cantonale qui est quand même majeure on n'est pas dans une zone résidentielle, on n'est pas au centre d'un village. Pour moi, cette réduction de limitation à 30km/h ne se justifie pas. Un autre élément qui n'a pas été abordé c'est le comportement des piétons. Il y a l'éducation à la sécurité routière dans les écoles avant de traverser on regarde à droite à gauche, on évalue la vitesse, on se fait voir du véhicule qui arrive en face, on évalue si on peut ou non passer et puis on traverse. Le comportement des piétons, moi j'ai aussi pris le bus pour sortir à la Barme, je vois que certaines personnes courent alors qu'il y a les voitures qui passent à 50km/h. Je trouve que cela n'est pas possible donc on ne peut pas tout blâmer les infrastructures on doit aussi poser les bonnes questions sur le comportement des usagers/les piétons qui traversent ces voies de transport.

Et enfin, M. Jean-Luc Planchamp a parlé des vélos qui roulent sur les trottoirs donc ça c'est clair que c'est un soucis. Chaque mode de transport doit avoir sa voie. Le vélo ne doit pas rouler sur le trottoir, il doit avoir sa bande cyclable le long de la route. Alors c'est clair que ce n'est pas quelque chose de facile mais si chacun a sa voie on résout une bonne partie des problèmes.

Donc je trouve que ces 3 arguments que je voulais mettre en avant en tout cas en mon nom personnel et c'est pour ça que comme l'a dit M. Jean-Luc Planchamp je pense que le transfert au Canton avec cette résolution est superflu.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Birbaum. M. Romain Gex-Fabry.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC.

La vitesse ayant été abaissée à 50 km/h il y a quelques années, la densification de la zone, la mise à disposition d'arrêt de bus, obligent déjà naturellement l'automobiliste à rouler de manière modérée. Il est certainement pas nécessaire d'abaisser cette zone à 30 km/h, ni de mettre des feux de signalisation, sauf éventuellement pour bloquer davantage la circulation dans le seul but de punir encore une fois les automobilistes et encore moins d'installer des passages sous-voie.

Dans un premier temps, nous aurions vu éventuellement d'un bon œil l'installation d'une barrière le long de la route de part et d'autres des arrêts de bus si cela pouvait être bénéfique pour améliorer de la sécurité. Mais effectivement nous ne sommes pas non plus au courant des problèmes qui sont liés aux ouvertures des portes des bus.

Nous combattons cette résolution pour ces diverses raisons et nous vous recommandons de faire de même.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Gex-Fabry.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le PDC.

La majorité du groupe PDC rejette également cette résolution pour les arguments avancés par M. Gex-Fabry et M. Birbaum et surtout parce que la Municipalité a déjà donné des infos allant dans ce sens, dans le sens d'une étude et voyons déjà ce que cela donne.

Intervention de Sotillo José: Merci Mme Métrailler. Y a-t-il encore d'autres interventions ? Bien, je prie les scrutateurs de se lever. Mme Tissières voulez-vous dire quelque chose ?

Intervention de Tissières Isabel: Isabel Tissières. Je vous demande 5 minutes de suspension de séance.

Intervention de Sotillo José: Je vous accorde 5 minutes. Voilà, merci nous sommes arrivés à ces 5 minutes. Je vous prie de reprendre place. Je passe la parole à Mme Tissières.

Intervention de Tissières Isabel: Merci pour votre compréhension et pour ce temps supplémentaire. Donc nous avons pu échanger avec notre groupe et puis on prend acte de tout ce qui a été dit par M. Planchamp que nous remercions pour ces précisions. Donc on espère que tout ça, voilà, ça va accélérer le changement. On souhaite ajouter qu'on maintient la résolution. On ne change rien sur la résolution, car la sécurité est selon nous prioritaire.

Par rapport aux contrôles de police c'est très bien, mais ça s'intéresse uniquement aux automobilistes et cette résolution elle ne concernait pas uniquement les automobilistes. Comme l'a dit M. Birbaum les comportements des piétons sont aussi problématiques. C'est pour ça que j'ai donné plusieurs exemples comme celui de mettre un feu pour que les personnes traversent. Après ça c'est au Canton de déterminer qu'est-ce qui est possible.

On voulait mettre l'accent sur la sécurité qui est problématique. Il y a régulièrement des accidents malgré que tout est homologué et conforme. Il y a eu dernièrement un enfant qui s'est fait renversé. Si un accident arrive à être fatal on sera bien content que ce soit homologué. On maintient la résolution inchangée.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Très bien, vous maintenez la résolution. Le Conseil municipal souhaite-il s'exprimer ? M. Olivier Turin.

Intervention de Turin Olivier: Vous l'avez bien compris par notre collègue M. Jean-Luc Planchamp, le Conseil municipal ne soutient pas cette résolution tout en vous informant que des mesures d'accompagnements sont entreprises. Nous sommes bien conscients des déficits qu'il y a sur ce secteur et que même si c'est conforme et homologué nous voulons aller plus loin. Je vous parlerai d'ailleurs lors du prochain plénum les objectifs de la législation.

Ces objectifs comprennent la sortie du parking de la Charmette pour aller sur la route qu'on va améliorer. On va également améliorer la mobilité douce surtout ce secteur entre le garage de Collombey et les Perraires on a aussi l'objectif de l'améliorer. Donc oui, nous sommes proactifs, nous voulons aller plus loin. Ensuite, nous mettrons le Canton face à ses responsabilités lorsque nous aurons des propositions qui iront de le sens de la sécurisation de ce tronçon.

Intervention de Sotillo José: Merci. M. Turin. Y a-t-il encore une dernière intervention ?

Bien, je prie les scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui approuvent la résolution « Sécurité le long de la rue des Dents-du-Midi » sont priés de le faire par main levée. Ceux qui la refusent ? Abstentions ? Par 9 voix oui, 32 non et 2 abstention, la résolution est donc refusée. Nous passons au point 9 : Interpellations.

9. Interpellations

Intervention de Sotillo José: Le Conseil Municipal donne ensuite sa réponse. La discussion générale n'est pas ouverte sauf demande de cinq membres ou d'un chef de groupe et vote du plénum. Enfin, l'interpellant a le droit de reprendre la parole pour indiquer s'il est satisfait ou non de la réponse donnée et motiver sa déclaration.

Nous passons donc au point 9.1 l'Interpellation « PLR », Nouvelle législature : nouvelle promotion économique, premier signataire M. Thomas Birbaum , vous avez la parole.

9.1 Nouvelle législature : nouvelle promotion économique ?

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Le PLR a déposé une interpellation sur la question: la promotion économique qui est un peu un likemeetic pour notre groupe.

Je vais laisser le Conseil municipal, M. Vieux, répondre à l'interpellation.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil municipal. Au niveau de la première question : quelle impulsion souhaite donner le Conseil municipal à la promotion économique communale ? Ce point a été débattu lors de notre premier séminaire du Conseil communal, donc on a décidé pour cette législature de réaliser une analyse du territoire pour déterminer le potentiel des locaux et des terrains à valoriser, ça c'était le point 1. Et puis le point 2, c'était vraiment de fixer des conditions cadres afin de permettre aux entreprises de s'établir sur les parcelles Charbonnière-Enclos et également sur les parcelles voisines Tamoil.

CONSEIL GENERAL

Quelles nouveautés par rapport à la législature précédente souhaitent-ils y apporter ? Pour ce point là, nous avons bien réfléchi par rapport à ce qui avait été fait lors de la précédente législature, à savoir qu'on s'est approché de la ville de Monthey pour créer une entité. Une entité qui avait déjà des projets de statuts, qui avait déjà un nom, qui s'appelait « Promecom ».

Sur ce point là on a pu voir et analyser que malheureusement on n'avait pas vraiment une impulsion de la ville voisine pour vraiment travailler avec nous. Ce qui fait que nous, le Conseil communal avons décidé de mettre un terme à la création de cette entité. Et à savoir de mettre aussi en place des autres collaboration donc autant avec la Ville de Monthey que autres mais sous une autre forme. Il est important pour nous de créer une gouvernance, puisqu'on a quand même différents sites économiques sur cette commune et c'est important pour nous vraiment de créer cette gouvernance à savoir que sur le site de Tamoil ou sur le site Charbonnières-Enclos ou autre. Quelle collaboration avec quel partenaire privé ou institutionnel envisagent-t-ils dans le futur ? Donc, il est clair que les ressources de l'administration actuelle ne permettent pas de faire cette analyse donc on va devoir se retourner auprès d'un bureau ou d'une société qui nous permettra de mettre en place cette analyse. Et également de trouver des collaborations pour l'avenir. A savoir, le projet démantèlement de Tamoil, à savoir que nous, parallèlement à ça on commence déjà à discuter avec eux pour leur avenir. Comme le Conseil avait toujours décidé, c'est que d'abord, on favorise le développement sur ces terres avant de développer sur Enclos-Charbonnières et on va regarder d'un œil pour savoir si nous devons aller plus vite la chanson ou pas à ce sujet. Mais il est clair que la délégation en question « Promotion économique et tourisme », on va pencher sur cette question lors des prochaines séances afin de pouvoir déterminer et mettre en place cette analyse sur le territoire, qui est une chose importante pour aider nos sociétés locales.

Il est clair d'une chose, aujourd'hui on est un petit peu déçu de local19, on pensait qu'il y aurait un peu plus d'engouement de la population à ce sujet. On va essayer de regarder avec cette société pour relancer un petit peu puisque les restaurateurs commencent à rouvrir les terrasses. C'est vrai que principalement c'était plutôt eux qui étaient visés et malheureusement depuis c'était fermé. Mais on va continuer avec cette promotion de mettre en avant puisqu'actuellement le montant mis en jeu n'a pas totalement été dépensé et qu'on espère maintenant peut-être avec l'ouverture des terrasses que les gens de notre commune recommenceront à jouer le jeu et aider les commerces locaux. Voilà, merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Mikaël Vieux. Est-ce que l'interpellant désire s'exprimer ?

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc oui, je pense qu'on peut dire que le groupe PLR est satisfait par les propose de Monsieur Mikaël Vieux. C'est vrai que ça avait été historiquement depuis 8 ans un peu le point faible, je pense que ça a même été reconnu par le Conseil municipal, le point faible du bilan de législature. Donc je suis assez content que le Conseil municipal puisse poser les bases tout de suite en début de législature et ça montre aussi qu'on pourra juger d'ici 4 ans les progrès qui ont été faits la dessus. Et puis, je suis content aussi qu'un bilan ait été fait de ce qui a été fait avant et qu'on ait pu voir et se dire « Peut-être qu'ici ça devait pas marcher, on va arrêter et ce point-ci devra être amélioré, etc. ». Et il y aura sûrement d'autres projets à mettre en avant pour améliorer la pulsion économique, surtout l'emploi et les entreprises présentes sur la commune. Merci.

CONSEIL GENERAL

9.2 Politique communale sur l'intégration

Intervention de Sotillo José: Très bien. Merci Monsieur Birbaum. Nous passons donc au point 9.2 interpellation PS: Politique communale sur l'intégration, par Monsieur Ngamiak Tazuila, premier signataire à qui je passe la parole.

Intervention de Tazuila Ngamiak: Tazuila Ngamiak pour le groupe socialiste. Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs, Chers collègues. Il y a 8 ans je faisais déjà partie de la commission intégration, pilotée par l'ancien Président dont je remercie la pertinence du travail. Je sais qu'avec le temps beaucoup de choses ont été accomplies au niveau communal pour améliorer notre vivre ensemble. Aujourd'hui, élu au Conseil général, je reviens vers vous Messieurs les conseillers municipaux vous interpellier et salue d'abord la vision globale de la politique communale sur l'intégration. Bien sûr, avant de pouvoir poser dans le futur des questions plus ciblées et même je pense pouvoir faire des propositions qui pourront améliorer davantage le vivre ensemble dans notre commune. En fait, mon interpellation de ce soir tourne autour de 3 axes. Premièrement, l'intégration intergénérationnelle, deuxièmement l'intégration des confédérés vivant dans notre Commune et troisièmement l'intégration des différentes communautés. Ma question est : qu'est-ce qui est fait actuellement dans notre Commune en ce qui concerne cette intégration multiculturelle et quelles sont les perspectives. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Tazuila. Je passe la parole au Conseil municipal. Madame Knubel ?

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour le Conseil municipal. Tout d'abord je remercie beaucoup pour votre positionnement pour vos questions concernant l'intégration sur notre commune, à savoir que c'est un thème qui me tient particulièrement à cœur étant moi-même une migrante à l'origine. Vous posez 3 axes pour l'intégration je vais vous donner des exemples de ce qu'on fait pour chacun de ces axes.

L'intégration intergénérationnelle: La proximité de l'école de Muraz et l'EMS permet les échanges divers entre les élèves et les pensionnaires, il y a un jardin, des activités, des petits spectacles. La commune soutient l'association des repas communautaire à laquelle participe, auxquels participent les personnes de tout les âges de notre Commune. On organise des manifestations évidemment qui sont pour tous les habitants. On a actuellement une étude en cours pour une politique des aînés qui tiendra également compte de cet axe et qui va déterminer quels sont les réels besoins et attentes des aînés.

L'intégration des confédérés: On organise actuellement chaque année une réception des nouveaux habitants sauf l'année dernière évidemment à cause du COVID et cette année on verra si nous pouvons la faire. Mais encore une fois, il y a plein de manifestations qui sont organisées par les Commissions communales auxquels sont invités tous nos habitants.

Pour l'intégration interculturelle: La commune participe au programme d'intégration cantonal. Il y a eu le pique 1, le 2 et on se dirige maintenant vers le pique 2bis. On a engagé une déléguée de l'intégration qui est très active sur notre Commune. On organise des cours de Français à 2 niveaux. Le premier niveau est pour vraiment apprendre à se débrouiller: répondre au téléphone, aller chez le médecin et puis un niveau un peu plus avancé. On a créé depuis 2017 l'association carrefour femme qui permet aux dames de la commune de toutes les origines de se rencontrer. On a constaté que les dames migrantes ont plus de peine à sortir de chez elles dans certaines conditions et là le fait d'organiser des sorties le soir où elles

CONSEIL GENERAL

peuvent venir avec leurs enfants ça permet de créer des liens et on a constaté qu'il y avait une demande et beaucoup de participation. On organise des manifestations avec la Commission intégration «jusque ici» qui sera dorénavant la délégation intégration, car nous avons changé un petit peu le système et le forum de l'intégration que nous sommes entrain de créer avec la déléguée.

Évidemment, tous ces points sont liés il y a beaucoup d'activités de projets et de processus qui concernent les 3 axes mentionnés. Il y a également le «pass bienvenu» qui est un un passeport culturel qui est offert à tous les nouveaux habitants de notre Commune. Ils reçoivent ça lorsqu'ils s'inscrivent à la Commune et ils ont pendant une année accès à plusieurs lieux culturels dans les deux districts Monthey et St-Maurice.

On va créer donc ce forum de l'intégration. Il s'agit d'un groupe de bénévoles parce que jusqu'ici la Commission intégration ne permettait qu'à des confédérés de venir participer puis donner des idées sûr comme intégrer tout le monde. Avec le forum de l'intégration on va pouvoir faire venir toute personne quelle que soit son origine, donner son avis, donner ses idées.

Évidemment, la Commune a un fort soutien sur les sociétés locales qui sont un très grand facteur pour l'intégration et on soutient aussi les associations comme les repas communautaire, le Maillon (qui est une association de bénévoles) et aussi le passeport vacances qui est aussi un facteur d'intégration pour les jeunes.

En terme de perspectives et vision pour l'avenir, bien sûr il y a la volonté de continuer à faire partie du PIC, il y a la volonté de continuer à développer une politique d'intégration pour que chaque habitant de notre Commune quelque soit son âge, son origine, son parcours se sente à la maison à Collombey-Muraz. Il y a surtout une remise en question constante de ce qui se fait et ce qu'on pourrait mieux faire dans ce contexte.

Je vais terminer par une réflexion de notre déléguée à l'intégration Stéphanie Michelloud: «la Commune propose des prestations spécifiques mais aussi des prestations englobantes. L'intégration quelle qu'elle soit est un processus, c'est-à-dire que c'est un projet sans fin qui se construit et se réinvente continuellement. De plus, même si on peut tendre vers une intégration par la gestion de projet et par des prestations complètes il ne faut pas oublier que l'intégration est aussi un sentiment subjectif propre à chacun individu et là il devient difficile de le mesurer et de le définir. Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Knubel. Monsieur Tazuila, êtes-vous satisfait de la réponse ?

Intervention de Tazuila Ngamiak: Merci beaucoup Madame. Cela me conforte davantage parce que par essence, j'ai toujours pensé que ce pays est un pays multiculturel. Cette diversité qui se noue dans notre confédération offre une richesse. Je vois là que cette commune est dans cette dynamique et pourra consolider et faire fructifier cette richesse. Dans les prochaines réunions peut-être, on abordera des réflexions et des propositions pour consolider cette richesse multiculturelle. Merci.

CONSEIL GENERAL

9.3 Transports publics : quelles mesures pour quels objectifs ?

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Tazuila. Nous passons donc au point 9.3 interpellation PLR : Transports publics, quelles mesures pour quels objectifs ? par Monsieur Côme Vuille, premier signataire à qui je passe la parole.

Intervention de Vuille Côme: Côme Vuille pour le PLR. Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Chères et Chers collègues. J'aimerais tout d'abord dire que cela fait bizarre de s'exprimer à nouveau depuis les travées, ce qui ne m'était plus arrivé depuis plus de 4 ans. J'aimerais profiter ici de saluer la nouvelle présidence de ce Conseil général et lui souhaiter bon vent pour cette législature. Transports publics, quelles mesures pour quels objectifs ? Comme vous avez pu le lire, l'interpellation du PLR vise à poser la problématique sur la table dès l'entame de cette nouvelle législature, avec en point de mire, un réseau de transports publics adéquat qui aura trouvé ses utilisateurs d'ici quelques années. En premier lieu, le groupe PLR rappelle qu'il a toujours partagé une vision des transports multimodale et qu'il a toujours soutenu les mesures d'amélioration de la mobilité sur notre commune. Il faut dire ici, et en tant qu'utilisateur quotidien, je peux l'affirmer, que le système en place fonctionne bien. Mais le potentiel d'amélioration est conséquent et peut facilement et à moindre coût, être mis en place. C'est ainsi que le service offert sera attractif et que les transports publics trouveront leur clientèle. Cela aura un impact non négligeable d'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens. Par cette interpellation, nous avons soulevé 10 problématiques et questions sur les objectifs pour illustrer les mancos actuels, suggérer les pistes d'amélioration et pouvoir régulièrement vérifier l'adéquation du système avec le nombre d'utilisateurs.

Nous ne doutons pas que le Conseil municipal saura remettre en discussion régulièrement ces problématiques parmi d'autres au centre de la table lors de ses séances avec les partenaires dans ce domaine afin de chercher des solutions rapides et efficaces. Nous serions ravis d'un point régulier sur les résultats de ces discussions et les atteintes des objectifs.

Je signale aussi que certaines problématiques dépassent le cadre du strict territoire communal. Toutefois, dans l'intérêt des utilisateurs de notre communes, ces discussions sont tout de même à mener, car le service dans son ensemble doit être facile d'usage et compréhensible. J'ai des illustrations précises pour chaque point de l'interpellation, mais je laisse volontiers déjà le Conseil municipal répondre à ceci et je ne manquerai pas, au besoin, de vous les partager ensuite. Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Vuille. Merci de votre intervention. Je passe la parole au Conseil municipal. Madame Sandra Cottet-Parvex ?

Intervention de Cottet-Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour la Municipalité. Je vais vous transmettre les réponses du côté du Conseil municipal et également pour certaines d'entre elles directement des TPC que nous avons sollicités, puisqu'un certain nombre de ces points qui sont mentionnés, concernent directement l'exploitation du réseau MobiChablais. Je vais reprendre les points, mais je ne vais pas repasser tous les intitulés de ces points. Mais un premier point concernant l'application des TPC. Donc, je vais vous lire ici directement la réponse des TPC à ce sujet qui nous disent que nous n'avons pas eu de retours négatifs sur la simplicité d'utilisation de l'application ou encore sur des horaires qui seraient erronés. Si un client se trouve confronté à une telle situation, nous conseillons d'en faire part directement à TPC en écrivant à la boîte mail info@tpc.ch en joignant des captures d'écran. TPC informe également qu'une nouvelle version de l'application sortira dans le courant de l'été en 2021 et contient bon nombre

CONSEIL GENERAL

d'améliorations, dont la possibilité d'acheter des billets vers toute la Suisse et non pas seulement sur le périmètre MobiChablais. Concernant des écrans qui pourraient être placés aux abords des arrêts, ceux-ci sont coûteux et à la charge des communes. Cette solution abordée précédemment par le Copil MobiChablais n'a pas été retenue, jugeant les applications TPC et CFF suffisantes.

Concernant le point 2 sur les arrêts MobiChablais provisoires, effectivement, comme justement mentionné, il s'agit bien d'arrêts provisoires qui ont permis la mise en œuvre dans les plus brefs délais de l'extension du réseau de bus MobiChablais qui prévoit à terme, la création de 41 arrêts supplémentaires au sein des communes de l'agglomération et de 11 lignes de bus traversant les frontières communales et c'est bien cette option qui a été retenue plutôt que d'attendre la création des arrêts définitifs pour mettre en place le réseau étendu du bus d'agglomération. Actuellement, une planification de ces aménagements définitifs est en cours pour les 4 prochaines années et pour lesquels des montants y relatifs devront être portés au budget communal. Ces aménagements sont liés aussi avec des mesures de l'agglomération et de leur cofinancement par la Confédération et demandent ainsi une coordination importante avec les autres communes de l'agglomération. Comme par exemple celles évoquées précédemment par mon collègue Jean-Luc Planchamp, pour les aménagements des arrêts de bus le long de la route cantonale 302 entre Collombey et Muraz.

Concernant ensuite les tickets et leur validation, concernant aussi le changement de système par carte qui doit nous parvenir, donc voici d'une part, quant au changement de ce système, selon les informations des TPC que nous avons reçues concernant le changement du système et l'introduction d'un système par carte, donc ce système par carte sans contact sera mis en place fin 2021 tel que prévu initialement et remplacera les cartes à remplir au stylo. D'autre part, quant à la validation des billets, tout titre de transport doit être validé, que ce soit pour le MobiChablais ou tout autre moyen de transport public. Ceci n'est donc pas nouveau. Le mode d'emploi et l'obligation de noter l'heure est mentionnée sur la fourre dans laquelle les billets gratuits sont distribués à l'Administration communale, de même qu'au dos des billets eux-mêmes. Les TPC précisent également que contenu du délai avant la mise en place du nouveau système de cartes et du faible nombre de cas constatés de mauvaise utilisation des billets, il ne préconise pas d'entreprendre d'action particulière.

Pour information, sachez aussi que l'introduction du système de cartes a été retardé par le fait que le Canton de Vaud n'a pas validé la proposition de communautés tarifaires du MobiChablais. Le projet est réévalué en ce moment dans le cas du Copil MobiChablais et conjointement dans le cadre de discussions en cours avec les services de la mobilité Vaud et Valais, dont des séances sont prévues au mois de juin.

Concernant maintenant les horaires qui ne sont pas toujours respectés, voici également la réponse des TPC à ce sujet. La proportion d'équipement des routes en espaces réservés aux bus reste très faible sur le réseau MobiChablais et aucun système de priorisation au feu n'est en place. Dans ce contexte, l'exploitation des bus est soumise aux aléas de la circulation. Les TPC ne relèvent cependant pas particulièrement de problèmes récurrents dans le respect des horaires.

Concernant maintenant le point 5 sur les indications des lignes de bus. Donc là aussi, la réponse des TPC à ce sujet : Les systèmes d'information aux voyageurs à bord des véhicules sont perturbés par l'existence d'arrêts sur demande. Les TPC travaillent sur la mise en place de nouvelles solutions techniques compatibles avec le MobiChablais. Le délai de résolution de ce problème n'est pas encore connu, il sera communiqué au Copil dès qu'il sera déterminé. Concernant le point 6 et le nombre de nouveaux usagers en raison de la gratuité des transports publics sur la commune. Donc là, selon les TPC il est impossible de répondre précisément à cette question, notamment du fait des perturbations engendrées par la pandémie et la situation sanitaire Covid-19. Ces derniers relèvent néanmoins une tendance générale à la hausse constante du nombre de passagers sur le réseau MobiChablais, à l'exception de la période du confinement de 2020. La hausse est plus soutenue en ce début d'année 2021.

CONSEIL GENERAL

Concernant l'objectif du Conseil municipal en termes d'usagers pour les transports publics, il n'y a pas d'objectifs quantitatifs qui sont fixés par le Conseil municipal, qui n'est d'ailleurs pas de son ressort. La fixation des objectifs et de tout autre indicateur font partie intégrante de la politique d'entreprise de la société exploitante en lien avec le mandat donné aux TPC par les communes de l'agglomération participant au réseau MobiChablais. Par contre, l'information chiffrée très positive que l'on peut vous transmettre est que plus de 40'000 billets ont été distribués depuis mai 2020 à ce jour et ceci malgré la situation Covid-19 et le confinement du printemps passé, peu propice à l'utilisation des transports publics malheureusement. Le point 8 concernant les mesures que le Conseil municipal compte pour promouvoir l'utilisation de ce mode de transport. La réponse : Déjà des mesures conséquentes et très profitables aux habitants de notre commune ont déjà été prises, en particulier la gratuité du MobiChablais. Gratuité décidée par ailleurs initialement pour le Conseil général et renouvelée par l'acceptation des montants y relatifs au budget 2020. D'autres mesures sont en cours ou planifiées, comme mentionné précédemment s'agissant de l'amélioration et de la mise en place des nouveaux arrêts de bus sur le territoire communal.

La commune communique également régulièrement à travers tous les réseaux de communication et le journal communal en particulier, les informations relatives au MobiChablais. Pour le reste, l'essentiel de la communication et des opérations de marketing sont du ressort de l'exploitant TPC et entre dans le cadre de leur mandat.

Finalement, les 2 derniers points concernant les liaisons gratuites et l'extension de la gratuité, voici la réponse: les liaisons gratuites ne sont pas prévues d'être étendues pour le moment selon les éléments suivants: d'une part, le trafic régional tel que car postal et de la compétence du Canton pour lesquelles les communes paient une participation fixée par le Canton en fonction des lignes régionales qui traversent le territoire communal. D'autre part à la gratuité du MobiChablais est destiné aux habitants de la commune qui comme contribuables participent justement à son financement et il ne semble pas faire sens d'offrir cette gratuité aux personnes extérieures à la commune qu'ils contribuent en aucune façon à son financement. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Mme Cottet-Parvex pour toutes ces informations. L'interpellant, M. Vuille, peut reprendre la parole.

Intervention de Vuille Côme: Merci beaucoup pour toutes ces informations détaillées et très fournies. Je vous remercie également de nous avoir transmis les réponses des TPC à ce sujet. Je prendrai en détail quelques points. Pour répondre à la question du Président, je peux dire que je suis pour le moment partiellement satisfait, mais que je ne doute pas d'être entièrement satisfait par la suite de la législature. J'aimerais juste relever quelques points pour l'application en avez déjà parlé ici.

C'est même des chauffeurs des TPC qui renvoient à l'application CFF, c'est ce qu'on dit aux usagers puisqu'elle serait plus fiable mais malgré l'application des CFF mentionne aussi des bus qui n'existent pas ou alors qui ont toujours eu tellement de retard que le bus suivant est toujours passé avant. Sinon au niveau des amendes, je pensais qu'il y avait un moyen très simple je ne doute pas que dans les outils marketing des TPC ils ont des jolis petits stylos qu'ils pourraient justement joindre à ces tickets pour éviter que les personnes qui empruntent régulièrement ce mode de transport soient pénalisés en prenant une amende de 100 francs parce qu'un matin elles n'ont pas pris le stylo dans leur poche. Je trouve cela un peu dommage et se serait un geste tout simple pour améliorer la situation pendant encore quelques mois après nous aurons un système qui sera pérenne. J'ai entendu qu'il y avait peu de retard pour MobiChablais ce n'est pas l'impression que j'ai. Je trouve qu'il y a peu de retard pour car postal mais il y a très souvent du retard pour MobiChablais, je pense effectivement que ça se justifie par rapport au trafic. C'est pour

CONSEIL GENERAL

cela que je posais la question s'il y avait un problème de parcours ou des améliorations si les parcours sont trop serrés.

Fatalement, il y aura toujours des retards. Par rapport à l'application, je reviens là-dessus disons que si les retards pouvaient être communiqués aux personnes qui attendent elles seraient un peu moins à se poser la question après 8 minutes savoir si le bus est déjà passé 2 minutes avant qu'elles arrivent ou si elles doivent attendre le suivant qui n'empruntera pas le même trajet.

Au niveau des affichages, j'ai entendu vos explications. Je ne les partage pas tout à fait dans le quotidien parce que des fois l'affichage est juste mais à 2 arrêts décalés. Ça veut dire qu'au micro est annoncé un arrêt qui est déjà passé par le bus et pour les personnes qui ne connaissent pas, elle sont perdues. Donc l'affichage défile, ce n'est pas un problème d'affichage mais il y a un décalage et je pense que la c'est au niveau des chauffeurs que ça doit être corrigé. La même chose quand vous avez un affichage sur le bus qui dit qu'il va à Muraz quand il part dans la direction inverse, cela n'a pas de sens. Et puis, au niveau du point 9, par rapport à Car postal, je n'ai pas très bien compris l'explication parce qu'en fait, on a déjà la gratuité aussi par rapport à Car postal, puisqu'on peut l'utiliser pour aller à Monthey. Je prenais l'exemple par rapport à Villeneuve parce qu'aujourd'hui des fois, si on veut aller à Lausanne, le plus simple, c'est de prendre Car postal pour aller à Villeneuve et pas MobiChablais pour aller à Aigle et prendre le train. Donc, dans la même logique qui est de prendre un bus pour prendre un train, je me posais la question si finalement, si le trajet le plus rapide était pour aller à Villeneuve plutôt qu'Aigle, pourquoi on ne pourrait pas aussi étendre, finalement la prestation qui est offerte aux habitants de Collombey-Muraz aussi sur Villeneuve, ce qui permettrait aussi aux résidents, à nos concitoyens de pouvoir rendre visite à l'hôpital de Rennaz gratuitement. Voilà, c'était juste quelques illustrations, je suis bien conscient que nous avons posé beaucoup de questions avec le groupe PLR, vous avez déjà apporté beaucoup de réponses et c'est un chantier permanent et je vous remercie pour les prochaines informations sur l'évolution. Merci de votre attention.

9.4 Nombre de places en crèche et en nurserie

Intervention de Sotillo José: Merci beaucoup Monsieur Vuille. Nous passons donc au point 9.4 interpellation PS : Nombre de places en crèche et en nurserie, par Madame Isabel Tissières, première signataire. Je vous passe la parole.

Intervention de Tissières Isabel: Collombey-Muraz est une commune qui se développe rapidement, avec une augmentation de la population très importante ces dernières années. Cette interpellation elle s'intéresse au nombre de places en crèche, c'est un sujet qui est important non seulement pour les familles qui sont déjà installées sur la commune, mais aussi pour les familles qui souhaiteraient s'y installer et les entreprises qui hésiteraient à venir. En effet, certains parents, choisissent la commune dans laquelle ils veulent s'installer en fonction de la qualité de l'accueil en crèche. Pour ces différentes raisons, nous souhaiterions avoir des réponses aux questions suivantes :

- Quelles sont les règles d'attribution des places en crèche ?
- Combien d'enfants en moyenne par année sont placés sur liste d'attente ?
- Combien de ces enfants obtiennent finalement une place dans un délai raisonnable ?

Et ensuite, pour pouvoir faire une projection des besoins sur les prochaines années :

- Comment les listes d'attente ont évolué ces 10 dernières années ?

CONSEIL GENERAL

- Et comment est-ce qu'elles vont évoluer ces 5 prochaines années en fonction de la tendance démographique ?

Merci à tous pour votre attention et je remercie d'avance le Conseil municipal pour les réponses apportées à ces questions.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Tissières. Monsieur Olivier Turin ?

Intervention de Turin Olivier: Oui, Merci. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues du Conseil municipal. Alors en préambule, je vous annonce que si je prends la parole, c'est à la place de Madame Véronique Chervaz qui est absente ce soir pour raison de santé. Je veux en venir à l'interpellation, aux nombres de places en crèche et en nurserie. Vous l'avez dit, Madame Tissières effectivement, l'offre en places de crèche et nurserie, et ça participe également à la promotion économique, c'est un des facteurs, comme d'ailleurs la qualité de vie, la qualité paysagère, la biodiversité, la mobilité douce, l'intégration, notre futur PAZ, les transports, effectivement tout contribue à la promotion économique. J'en viens aux réponses aux questions. Quelles sont les règles d'attribution des places en crèche ?

1. les parents qui sont domiciliés sur la commune;
2. les parents ayant une activité professionnelle ou en formation;
3. les fratries;
4. l'ordre d'arrivée des demandes d'inscription.

Question suivante : Combien d'enfants en moyenne, sont placés sur liste d'attente et comment les listes ont évolué ces dernières années ? Actuellement, 55 enfants en moyenne sont en liste d'attente pour la crèche.

La baisse de la liste d'attente en 2019-2020 correspond à l'augmentation du nombre de places d'accueil en crèche réalisée grâce à la décentralisation des UAPE. Effectivement, lorsqu'on a pu mettre l'UAPE respectivement au Corbier et à Muraz, on a enlevé des places d'UAPE sur le bâtiment des Plavaux, forcément, on a réussi à en augmenter au niveau de la crèche. On a eu effectivement un fléchissement de la courbe mais, force est de constater que depuis 2019 la courbe recommence à croître. Combien de ces enfants obtiennent une place en crèche (entre parenthèses, avant l'UAPE) ? Les 40% des enfants en liste d'attente obtiennent une place en crèche. Les seuls 20% des gens qui n'auraient pas eu de places, refont les démarches comme demandé, afin de maintenir la demande en liste d'attente. Ainsi, d'autres solutions sont probablement trouvées et envisagées, voire adoptées par les parents. Question suivante: Pourrait-on déterminer quels sont les besoins supplémentaires de places d'accueil en nurserie et en crèche actuellement et faire une projection sur les 5 prochaines années ?

Pour 53 enfants en liste d'attente cette année, il faudrait environ 30 places d'accueil supplémentaires pour répondre aux demandes. A l'horizon 2026, soit dans 5 ans, si l'on suit uniquement l'évolution démographique, le besoin pourrait s'élever à environ 145 places au total, soit 43 supplémentaires par rapport à l'heure actuelle. Mais, la seule évolution démographique n'est pas un élément suffisant pour estimer ce besoin. En effet, si l'on observe l'évolution du nombre d'enfants scolarisés sur la commune, nous constatons que ce chiffre est resté stable durant ces dernières années.

Alors, quelle est l'hypothèse par rapport à cette augmentation ? C'est l'évolution des habitudes des familles qui crée une plus forte demande de placement et non pas la tendance démographique. Le nombre de familles monoparentales a augmenté, la préférence pour un mode de garde en crèche plutôt que par d'autres moyens se fait fortement ressentir. Les femmes sans activités professionnelles sont de moins en moins nombreuses, il est donc difficile à dire si cette évolution va se poursuivre.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin.

Intervention de Tissières Isabel: Merci Monsieur le Président pour cette réponse qui remplit totalement mes attentes et qui répond à toutes mes questions.

9.5 Déprédation dans nos lieux publics

Intervention de Sotillo José: Merci. Nous passons donc au point 9.5 interpellation UDC : Déprédation dans nos lieux publics, par Monsieur Romain Gex-Fabry, premier signataire à qui je passe la parole.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. De notre côté, nous avons constaté je pense ce que vous avez toutes et tous constaté: de multiples déprédations dans les parcs publics notamment le weekend surtout. Des massacres, je crois qu'on peut le dire, des massacres des toilettes publiques de Collombey, Collombey-le-Grand, Muraz, même les Neyres l'année passée. Ce que nous voulons savoir au jour d'aujourd'hui, ce sont : Quelles mesures sont prises ? Et lesquelles sont étudiées pour éradiquer ce fléau ? Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gex-Fabry. Le Conseil municipal, Monsieur Jean-Luc Planchamp ?

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Mesdames et Messieurs, Chers collègues. Je vais répondre à cette interpellation. Donc la déprédation des lieux publics, elle est aussi une des priorités du Conseil municipal. Nous ne pouvons accepter également que des biens mis à disposition de notre population soient régulièrement saccagés.

Aussi, des mesures à court terme et permanentes sont déjà prises, tels que des entretiens réguliers par les TP surtout pendant le weekend, des patrouilles et des contrôles plus fréquents de la Police municipale avec un renforcement en été, selon nos demandes régulièrement mises à jour car les auteurs de ces déprédations se déplacent.

Il existe, il faut le savoir un groupe de travail « Littering » dont la prochaine échéance de sensibilisation concrète aura lieu (pour autant que la situation sanitaire le permette) les 17 et 18 septembre 2021. La précédente avait eu lieu le 15 septembre 2018 pour certains qui s'en souviennent.

Après, des mesures sont en discussion, en étude et je prends par exemple la fermeture de la barrière de la cour des Perraires en concertation avec les sociétés locales qui utilisent obligatoirement la cour. Nous sommes en train d'étudier ces nouvelles mesures. Et puis après, il y a des mesures vraiment très importantes et surtout à moyen terme, c'est fin 2021-2022. C'est la mise sur pieds d'un concept de surveillance qui sera travaillé par la Commission de police. C'est un inventaire des lieux posant problème, c'est un inventaire des moyens à disposition, c'est un inventaire des moyens à acquérir, et c'est les réaliser. C'est-à-dire, cet inventaire sera préparé d'abord par les travaux publics, j'ai déjà reçu la liste, donc l'inventaire des lieux posant problème, préparée par les travaux publics, le responsable des bâtiments et par la Direction des écoles qui sera présentée à la Police municipale pour information et compléments si nécessaire. Il sera travaillé ensuite avec la société qui est actuellement responsable de notre parc de

CONSEIL GENERAL

caméras de surveillance et un budget 2022 sera préparé pour une mise à niveau de tout le système et de sa réalisation. Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Planchamp. Monsieur Gex-Fabry êtes-vous satisfait de la réponse ?

Intervention de Gex-Fabry Romain: Oui, je suis satisfait de la réponse, donc merci Monsieur Planchamp.

Intervention de Sotillo José: Merci. Nous passons donc maintenant au point 10 de l'ordre du jour, à savoir : Les informations de l'exécutif. Je passe la parole au Conseil Municipal.

10. Informations du Conseil Municipal

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour la Municipalité. Une petite information concernant une animation, une première animation sur le territoire communal, celui du festival de la durabilité qui aura lieu le samedi 22 mai entre 10 et 17 heures et qui a été organisé en collaboration entre Collombey-Muraz et Monthey avec le concours de Monthey tourisme et qui a été organisé avec beaucoup d'engagement par notre déléguée commune à Collombey-Muraz et Monthey notre déléguée à l'énergie et au développement durable Daphné Roh. Donc, il est prévu, je ne sais pas malheureusement si vous arrivez à les lire sur le flyer, mais vous allez aussi recevoir et que sera mis sur le site internet communal. Donc avec différentes animations qui sont prévues à Monthey au niveau du parc de la Maison Blanche, sur la place d'armes et avec la collaboration de Soluna sur les quais de la Vièze, la Maison Blanche, également du côté de Collombey-Muraz sur le site des perraires et aussi au parc Saint-Didier. Avec différentes animation, activités, concours liés aux actions durables à l'énergie à la gestion des déchets. Une part belle aussi qui est faite aux vélos et à la mobilité douce avec la participation de différentes associations telles que take your bike, provélo, TCS.

Il est également une course d'orientation à vélo entre les sites de Monthey et de Collombey-Muraz. Egalement avec en prime à Collombey au parc Saint-Didier, le vendredi 21 mai à 20 heures 30. Ceci en préambule de ce festival de la durabilité et aussi dans le cadre de l'action la nuit et belle organisée par le Canton du Valais pour la mise en œuvre de la biodiversité nocturne avec une extinction des lumières en particulier au parc Saint-Didier et une animation sur les chauves-souris et ceci sur inscription à Monthey tourisme.

Je vous invite à participer à ce premier festival de la durabilité le 22 mai prochain.

Intervention de Sotillo José: Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, chers collègues. D'abord, je reviens sur une question de Monsieur David Gaillard qui a été posée il y a maintenant relativement longtemps le 8 avril 2019 et que nous n'avions pas donné suite par oubli. Nous vous prions de nous en excuser et en particulier bien sûr à son auteur M. David Gaillard.

Il s'agissait de la question suivante: serait-il possible d'interdire le passage des camions sur la route de Collombey-le-Grand devant le centre scolaire des Perraires ? La réponse de la Municipalité est la suivante: cette fermeture aux poids lourds a fait l'objet d'une publication qui n'a pas fait l'objet d'opposition. Mais

CONSEIL GENERAL

il y a eu une remarque que nous avons prise en compte. Le dossier est actuellement transmis à la Commission cantonale de la circulation routière en l'attente de son homologation. L'homologation des panneaux d'interdiction aux poids lourds, sauf livraison seront posés. Donc oui, votre vœu sera exaucé sous peu.

Ensuite, le terrain Cardis. La prise de parole dans les divers fait suite au postulat numéro 132 qui a été transformé en interpellation en décembre passé qui concernait la proposition d'entrer en contact avec les copropriétaires du terrain Cardis qui est une parcelle qui est située à proximité de maison de commune et qui est affecté en zone de construction et installation public selon le PAZ actuel. Le but était bien sûr d'acquérir cette parcelle. Nous avons fait évaluer ce bien par le biais d'un rapport d'expertise. Nous avons eu une séance avec sa propriétaire qui n'a pas l'envi de vendre sa parcelle pour le moment. Si cela devait être le cas un jour elle prendrait contact avec la Commune.

Je vais vous donner maintenant une autre information concernant le projet d'une éventuelle fusion avec la commune de Monthey. Les exécutifs de Collombey-Muraz et de Monthey se sont prononcés en faveur de la poursuite du projet de fusion qui fera l'objet d'une votation populaire le 15 mai 2022. Nous avons décidé avec le Conseil municipal de Monthey de poursuivre le processus et définit les prochaines échéances pour aboutir la votation populaire du 15 mai 2022. Le calendrier était en effet trop serré pour prévoir une date avant. L'apparition du Covid a mis un frein dans l'application citoyenne et son intégration au processus. Un projet de fusion étant un enjeu majeur pour une commune, la situation sanitaire n'a pas permis d'en faire en 2020 une priorité. Il s'agit maintenant de mettre l'accent sur l'information auprès de la population après un certain d'arrêt. Dans le cadre de ce projet, les exécutifs de Collombey-Muraz et de Monthey ont d'abord établi une première étude d'opportunité de risques 2017/2018, puis un pré-rapport de fusion ainsi qu'un pré-rapport financier en 2019/2020. La suite du projet est planifié comme suit:

Le sujet vous sera soumis aux conseillers généraux de Collombey-Muraz et Monthey début 2022 et simultanément au Conseil général de Monthey. La votation populaire suivra (15 mai 2022). Concernant l'échéancier dans le détail, en mai, nous allons constituer un nouveau comité de pilotage du projet avec les Présidents des deux communes, les Vice-Présidents, les Présidents des conseils généraux, les Présidents des bourgeoisies et autres conseillers à définir encore. La première séance est prévue en juin 2021 dans laquelle nous allons mettre à jour les données financières relatives aux rapports techniques de fusion après remise des comptes avertisés par le Canton. Courant septembre, nous allons organiser des soirées d'informations dans les différents villages et villes et mettre en consultation le rapport début octobre puis enfin valider ce rapport adapté par les deux Conseils municipaux. Mi-novembre, nous allons transmettre le rapport validé aux conseillers généraux. Le travail des Commissions et des conseillers généraux va alors débiter et déboucher sur le rapport final en janvier. Le 21 février vous voterez en même temps que le Conseil général de Monthey sur le principe de fusion. En mars et avril 2022, il y aura la campagne de communication et d'information à la population puis la votation sur la fusion des communes municipales et les bourgeoisies d'un vote séparé, car la bourgeoisie peuvent restées séparées le 15 mai 2022.

Dans le cadre de l'audit des comptes 2020 par la fiduciaire, il a été constaté que l'investissement pour les rues Clos-Novex et Pré-raye est prévu sur plusieurs années et pour un montant supérieur à 1,7 millions cela veut dire que ça dépasse la compétence du Conseil municipal. Un crédit d'engagement doit alors être voté et accepté par le Conseil général. Jusqu'à maintenant vous avez uniquement voté le plan budgétaire de cet objet lors du précédent budget. Nous étions en effet dans l'attente des précisions concernant le subventionnement. Maintenant ceci est précisé et le dossier est plus solide, nous pouvons formalisé cet investissement par le crédit d'engagement qui vous sera soumis très prochainement.

Intervention de Sotillo José: Y a-t-il encore une information du Conseil municipal ?

CONSEIL GENERAL

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp pour la Municipalité. Encore un dernier mot sur la nouvelle caserne puisque nous y sommes à bout touchant. La constitution du nouveau corps sera fait officiellement le 29 mai, c'est-à-dire que le corps de Monthey et celui de Collombey-Muraz prendront leur locaux au 29 mai au matin. Il a été prévu de faire une petite fête, mais avec les restrictions sanitaires sera vraiment réduite. Vous pouvez déjà réserver les dates du 27 et 28 août pour une journée d'inauguration.

Intervention de Sotillo José: Merci, avant de passer au point suivant, formellement, je vais vous faire voter pour la poursuite de la séance puisque je vous rappelle que les séances durent 3 heures au maximum, selon l'art. 30 du règlement. Nous avons atteint ces 3 heures.

Je pense que vu ce qui reste pour éviter que ça soit repoussé à demain soir, alors juste faire ce vote formel. Nous pouvons continuer au point suivant : Questions. M. Gollut.

11. Questions

Intervention de Gollut Emmanuel: Mesdames et Messieurs bonsoir. Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Suite à la polémique concernant l'éventuelle démolition du buffet AOMC à Monthey. Le groupe PDC avait déposé le 16 octobre 2017 un postulat ayant comme intitulé «protéger le patrimoine de notre village». A sa réponse du 8 avril 2019, le Conseil municipal nous annonçait qu'il avait commencé avec l'aide d'architectes mandatés l'inventaire et le classement des bâtiments dignes de protection.

Je voulais simplement savoir si cet inventaire était terminé. Si oui, peut-on le consulter et où ? Merci d'avance.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Gollut. M. Alexis Turin.

Intervention de Turin Alexis: Merci M. Gollut pour cette question. Cet inventaire est terminé et il est consultation auprès des services de l'Etat du Valais. Il faut savoir qu'on a mandaté un Bureau pour faire cet inventaire et ça reste une proposition qui doit passer par les canaux cantonaux pour voir s'ils ont la même vision des objets à protégés et ensuite ça reviendra auprès de la Commune et à ce moment-là il y aura l'information publique. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Turin. Y'a-t-il d'autres questions dans l'assemblée ? Mme Delarze.

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze du parti socialiste. M. Le Président, Mesdames et Messieurs.

J'aimerais juste rebondir sur l'interpellation du groupe UDC concernant les déprédations dans les lieux publics.

Puisque cela n'a pas été mentionné dans le retour de M. Planchamp et dès lors qu'on parle de déprédations voire de vandalisme, j'aimerais savoir où en est l'enquête concernant les moloks incendiés dans la commune. Quelle est la situation aujourd'hui ?

Merci beaucoup !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp. Je vais vous répondre clairement l'auteur a été appréhendé. Merci.

Intervention de Sotillo José: Mme Morisod.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour le groupe des Vert·e·s : Nous avons constaté qu'aux cimetières de Collombey et de Muraz, il n'y a qu'un seul container qui sert à la fois de dépôt de déchets divers : plastique, céramique et de déchets organiques.

Pourquoi ne pas installer un container pour la récolte de déchets verts comme c'est le cas au cimetière de Monthey ? D'autant plus qu'à Collombey en tout cas, un ramassage de déchets végétaux a lieu dans le même quartier.

Comme le stand de tir de Châble-Croix vient d'être assaini, serait-il possible de nous transmettre les détails de ces assainissements et éventuellement nous faire une présentation lors d'une prochaine séance ?

Intervention de Sotillo José: Merci Mme Morisod. Mme Cottet-Parvex pour une réponse.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour la Municipalité. Alors effectivement, concernant le container sur les cimetières, donc effectivement il faudra qu'on mette les containers adéquats pour les déchets verts. On fera le nécessaire bien évidemment.

Concernant l'assainissement du stand tir, je peux déjà vous donner quelques informations qu'effectivement cet assainissement a été réalisé dans de très bonnes conditions. Les caissons récupérateurs de balles de munitions ont été placés. Nous attendons maintenant encore le rapport final technique qui doit être rendu par le Bureau François-Xavier Marquis.

Il est prévu ensuite de vous faire une information effectivement plus détaillée lors d'un prochain Conseil général. Egalement, à savoir que concernant les coûts, les coûts s'avèrent bien moins élevés que prévu initialement.

Intervention de Sotillo José: Merci Mme Cottet-Parvex.

Intervention de Fauquet Lucie: Lucie Fauquet pour Les Verts. Nous avons une petite question concernant le no littering donc les déchets sauvages comme par exemple les emballages KFC. Le groupe des Verts a retiré un postulat le 26 mars 2018 qui proposait que la Commune obtienne le label no littering, car le Conseil municipal indiqué qu'il était entrain de l'obtenir. Malheureusement, je n'ai pas trouvé d'indications sur le site internet communal donc on voulait savoir si nous avons obtenu ce label ? Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Mme Fauquet.

Intervention de Turin Olivier: Merci M. le Président. Donc en l'occurrence oui nous sommes membres de ce label no littering depuis cette date là. On a constaté que étonnamment sur le site internet l'autre jour lorsqu'on préparait justement cette journée no littering qu'on n'était plus sur le site. Dans la foulée, j'ai directement contacté cet institut IGSU pour demander la raison et puis voir s'il avait effectué le renouvellement. Donc oui, nous sommes toujours affiliés à ce label IGSU. On va également utiliser leur matériel de communication pour la journée no littering qu'on organise au mois de septembre.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci M. Turin. Y'a-t-il d'autres questions ? M. Angst.

Intervention de Angst Stéphane: Stéphane Angst. Ma question concerne le projet Eurotube. Il avait été émis dans le passé la possibilité que la route soit interrompu entre Illarsaz et Muraz à la hauteur du passage à niveau. Est-ce que vous avez des informations à ce sujet ?

Intervention de Turin Olivier: Olivier Turin pour la Municipalité. Monsieur le Président, chers conseillers généraux, chers collègues. Oui, alors effectivement, on a des infos relativement à jour puisque une séance a été tenue il y a relativement peu de temps. Il y a eu beaucoup de discussions, beaucoup de pression du monde agricole pour qu'on puisse maintenir ce passage entre Illarsaz et les cultures maraichères.

Il y a maintenant un passage sous les voies qui est projeté. Je ne peux pas maintenant vous expliquer comment il passe sous les voies mais, effectivement, il y a un passage sur les voies pour le trafic, pour les tracteurs et pour le trafic motorisé. Ce sera uniquement un trafic pour agricole et bordier autorisé.

Intervention de Cherryl Clivaz: Cherryl Clivaz pour le parti socialiste. J'ai une question concernant l'électromobilité. Le parc automobile électrique grandit fortement. Actuellement sur le territoire communal nous avons qu'une borne de recharge électrique qui est à la maison de la santé. J'aimerais savoir si la Commune à l'instar de la Commune de Monthey prévoit d'installer des bornes de recharge publiques et encourager les garages, les stations services à mettre à disposition des utilisateurs des bornes de recharge. Merci pour la réponse.

J'ai une deuxième question qui concerne les sociétés locales et la présentation aux écoles. Il fut un temps où les sociétés locales présentaient leur activités en fin d'année scolaire aux écoles. J'aimerais savoir si ça c'est toujours d'actualité et ce qui est envisagé et ce qui est discuté au sein du cartel et puis si c'est possible de mettre quelque chose en place en fin d'année scolaire, une fois que les examens cantonaux sont passés. Cette action pourrait inciter nos jeunes à adhérer à certaines sociétés culturelles ou sportives. Merci des réponses.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Clivaz. Mme Sandra Cottet-Parvex vous avez la parole.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour la Municipalité concernant donc l'électromobilité. Effectivement, nous n'avons pas de programme actif au niveau du Conseil communal pour l'installation de bornes publiques. Il y en a déjà une qui est disponible sur la place d'Illarsaz.

Nous envisageons plutôt notre action comme un rôle facilitateur si il y a des projets qui devraient se présenter. Il y a eu par le passé des projets qui s'étaient présentés en particulier au niveau du parc du Rhône qui malheureusement n'ont pas pu être concrétisés pour différentes raisons. Nous n'allons pas entreprendre un rôle actif dans cette matière mais faciliter s'il y a des projets qui pourraient subvenir sur la Commune via des partenariats possibles avec des entreprises ou d'autres partenaires.

Intervention de Sotillo José: Merci Mme Cottet-Parvex. Mme Knubel vous avez la parole pour la deuxième question.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour la Municipalité. Il n'y a pas d'automatisme donc il n'y a pas, on ne peut pas dire qu'on dise aux sociétés locales qu'il faut aller effectuer des présentations dans les écoles mais ça se fait toujours. Par exemple, les fanfares vont effectuer une petite présentation en fin d'année scolaire pour montrer leur activités. Si une société locale souhaite le faire il suffit d'en faire une demande à la direction des écoles.

Au niveau du cartel, rien n'est entrepris puisque le cartel s'occupe uniquement de la répartition du calendrier des manifestations. Le cartel ne s'occupe de rien d'autre. Si on veut entreprendre quelque chose il faut que se soit la Commune qui en fasse la demande, je le fais volontiers il n'y a pas de soucis. Par contre, pour les sociétés locales depuis quelques années on les invite à la réception des nouveaux habitants. Ils viennent et peuvent présenter leur activité et puis aussi depuis quelques années on essaie de les intégrer dans les manifestations culturelles en particulier celle du premier août. L'idée c'est vraiment de pouvoir les faire venir à chaque fois qu'on organise quelque chose selon leur disponibilité et leur envie. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Mme Knubel. Y'a-t-il une autre question ? Ce n'est pas le cas. Nous passons au dernier point : Divers. M. Vuille.

12. Divers

Intervention de Vuille Côme: Côme Vuille à titre personnel. Suite à l'intervention de M. Clivaz au point 7.1 j'aimerais rappeler l'article 31 al.6 du règlement du Conseil général qui dit ceci: «en cas d'acceptation par le Conseil général la motion est transmise au Conseil municipal qui doit présenter les propositions réglementaires correspondantes dans un délai de 12 mois».

Donc contrairement à ce que vous avez dit nous ne sommes pas encore au stade d'accepter un règlement modifié qui serait soumis au référendum facultatif, mais le Conseil général a simplement accepté une motion et le sujet reviendra devant le Conseil général par la suite. Je voulais juste préciser ceci pour le PV et aussi pour les nouveaux élus pour éviter des incompréhensions. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Côme Vuille pour cette clarification. Y'a-t-il une autre prise de parole ? M. Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut, à titre personnel. Je prends simplement la parole pour expliquer mon opposition concernant les tarifs des vacances. D'abord, je trouve la proposition du PLR inutile puisque ce cas de figure ne se présente pas lors de cette législature. D'autre part, je pense qu'un salaire de 30 francs de l'heure pour une secrétaire extérieure au Conseil général n'est pas correct. Je dirais même que c'est presque de l'exploitation.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Gollut pour cette intervention. Y'a-t-il d'autres divers ? Ce n'est pas le cas. Avant de clore cette séance merci de ne pas oublier aux intervenants d'envoyer vos textes au Secrétaire du Conseil général, M. Christophe Brendle, cela facilitera le travail de rédaction des PV.

Je vous rappelle que les interventions pour la prochaine séance, le délai est prolongé à demain soir. Je clos cette séance plénière du Conseil général en vous remerciant pour votre travail, votre patience et nous nous retrouvons ici le 14 juin prochain. Bonne soirée et merci.